



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE FRANCE

Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'Etat le 11 JUIL. 2016  
et publié le 12 JUIL. 2016 est exécutoire.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 10

#### Droit de préemption urbain de la commune d'Orval

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest10-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 10**

**Droit de préemption urbain de la commune d'Orval**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Lors de sa séance du 26 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le PLU de la commune d'Orval. Par conséquent, au vu de la nouvelle dénomination des zones, il est nécessaire d'instaurer un nouveau DPU et d'en déléguer l'exercice à la commune d'Orval.

Vu le Code de l'urbanisme et ses articles L.211-1 et suivants, et R.211-1 et suivants,

vu la délibération du 10 avril 2015 du Conseil communautaire de Cœur de France pour l'acquisition de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale »,

vu l'arrêté préfectoral n° 2015-1-0804 en date du 20 juillet 2015, actant le transfert de compétence,

vu l'approbation par le Conseil communautaire du PLU d'Orval lors de sa séance du 26 février 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

considérant que cette délibération sera affichée en mairie d'Orval et au siège de la Communauté de Communes Cœur de France durant un mois et que l'insertion d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département sera faite,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'instaurer le DPU à toutes les zones U et AU mentionnées au PLU d'Orval,
- de déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la commune d'Orval en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

---

 Le Président  
  
Thierry VINÇON



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 11

Approbation de la modification simplifiée  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAFOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 28  
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200038135-20160701-160701-Quest11-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

## Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 11

#### Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

vu l'arrêté n°13/2016 de la Communauté de Communes du 20 avril 2016 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Saint-Amand-Montrond,

considérant qu'une annonce de l'engagement de la procédure et de la mise à disposition du dossier a été faite dans la presse, le vendredi 29 avril 2016,

considérant que la mise à disposition du dossier au public, qui s'est déroulée du 11 mai 2016 au 10 juin 2016 inclus, n'a fait l'objet d'aucune observation,

considérant que la modification simplifiée du PLU de Saint-Amand-Montrond est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

considérant que cette procédure vise à moderniser le règlement et en faciliter son application, notamment :

- en modifiant les conditions de construction de bâtiments dans la zone naturelle (N)  
*(article 7 : implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et article 10 : hauteur des constructions)*
- en admettant des adaptations au présent règlement dans le cas d'une architecture contemporaine ou pour une construction bio-climatique.

Il est précisé que :

- conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information,
- le dossier de la modification simplifiée du PLU de Saint-Amand-Montrond est tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes de Cœur de France et à la Mairie de Saint-Amand-Montrond aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Cher.
- la présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Madame la Préfète du Cher.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Amand-Montrond.

Le Président  
  
Thierry VINÇON



Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Question n° 12

**Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Orval  
Engagement des études préalables**

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest12b-  
DE  
Date de télétransmission : 12/07/2016  
Date de réception préfecture : 12/07/2016

## Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 12

#### Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Orval Engagement des études préalables

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2016, prescrivant l'aménagement d'une zone d'aménagement concerté sur la commune d'Orval,

vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-2 relatif à l'élaboration du dossier de création de ZAC,

considérant que ce projet fait suite à différentes études de faisabilité et d'opportunité réalisées précédemment par la communauté de communes,

considérant que l'aménagement de cette zone pourra s'effectuer dans le cadre d'une procédure opérationnelle de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), à l'initiative de Cœur de France,

considérant que, afin de pouvoir décider la création de la ZAC, il est nécessaire de procéder à la réalisation des études préalables et à l'élaboration du dossier de création,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

la conduite de ces études est confiée à la Société d'Équipement de l'Auvergne, qui agira pour le nom et le compte de la communauté de communes conformément aux dispositions d'une convention de mandat (*document joint à la synthèse*)

Cette mission, d'un montant de 22 200 € TTC, intègre le pilotage global de l'ensemble des études, en qualité de maître d'ouvrage, ainsi que l'assistance à la communauté de communes pour l'organisation de la phase de concertation.

Les délais successifs, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente convention nécessaire à l'exécution des missions, sont évalués à 12 mois, décomposés selon les phases techniques ci-après :

Phase 1 – Consultation - Mise au point des marchés d'étude :

Préparation des dossiers de consultation, consultation et choix des prestataires, mise au point des marchés : 3 mois

Phase 2 – Suivi des études :

8 mois, y compris assistance à la concertation

Phase 3 – Finalisation du dossier de création :

1 mois

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

prend acte des informations ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'avancement de ce projet. (*convention ci-jointe*).

-----  
  
Le Président  
Thierry VINÇON  




**ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ**  
**SECTEUR ECONOMIQUE D'ORVAL**

**CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES  
PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC**

## CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES

**ENTRE,**

La Communauté de Communes CŒUR DE FRANCE, représentée par M. Thierry VINÇON, son Président,

Et désignée dans ce qui suit par les termes « La Communauté de Communes », ou le « Mandant »

d'une part,

**ET,**

La Société d'Équipement de l'Auvergne, représentée par Emmanuel BARRANDON, Directeur de l'Agence de l'Allier et désignée dans ce qui suit par le terme « la Société » ou « le mandataire »

d'autre part,

**Il a été exposé et convenu ce qui suit :**

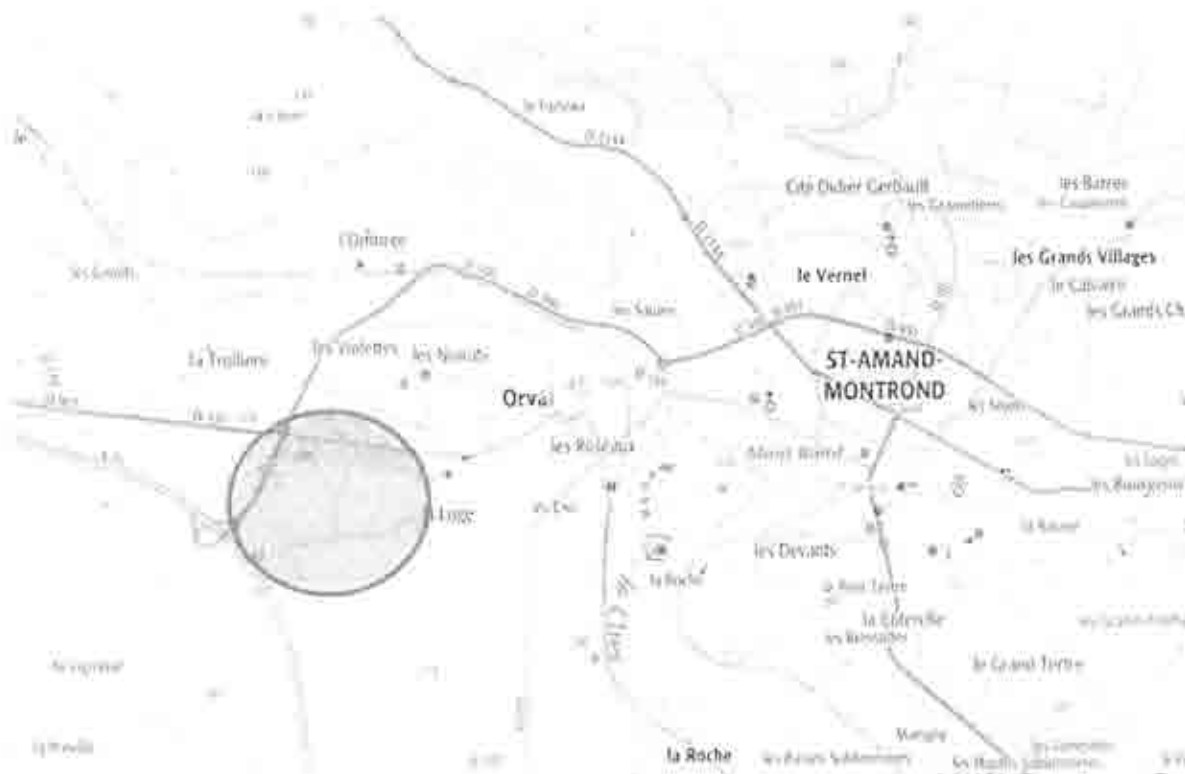


# TITRE I CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS DE RÉALISATION DES MISSIONS

## 1 - CONTEXTE

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 et dans le but de répondre aux besoins de développement économique de son territoire, la communauté de communes CŒUR DE FRANCE souhaite mener une opération d'aménagement conforme à l'article L 300.1 du code de l'urbanisme.

Il s'agit de réaliser une Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique sur la commune d'ORVAL, à la sortie de l'autoroute A71.



Les terrains représentent une superficie d'approximativement 20 hectares. L'emprise foncière est partiellement maîtrisée par la collectivité.

Le plan de situation de l'emprise du projet (périmètre d'étude) est joint en annexe à la présente convention.

## 2 - OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La Société propose à la Communauté de Communes d'assurer en son nom et pour son compte, une mission de mandataire, pour réaliser les études préalables permettant de mener à bien la procédure de ZAC jusqu'à l'approbation du dossier de création.

Ce mandat d'études se déroulera dans le cadre de l'article L300-3 du code de l'urbanisme et 1984 du code civil et devra permettre de mener à bien l'ensemble des études préalables à la création de la ZAC.

La Société exercera les attributions qui seront ci-après précisées :

1. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études seront réalisées.
2. Préparation du choix des prestataires.
3. Signature et gestion des marchés d'études.
4. Suivi de l'exécution des marchés d'études.
5. Paiement des prestataires ;
6. Suivi des procédures administratives visant à la création de la Zone d'Aménagement Concerté et notamment assistance à la concertation.

### **3 - CONTENU ET CONDITIONS D'EXECUTION DES ETUDES**

#### **3.1. CONTENU DES ETUDES**

À partir de la notification de la mission par le Maître d'ouvrage, La Société, effectuera les prestations suivantes, au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage.

Le mandataire accomplira sa mission en conformité avec les dispositions des documents d'urbanisme en vigueur, en accord avec la Communauté de communes CŒUR DE FRANCE, la Commune d'ORVAL et en concertation avec l'Administration.

La Communauté de Communes et la Commune s'engagent à fournir à la Société, dès l'approbation de la présente convention, toutes les études en leur possession qui pourraient lui être nécessaires pour l'exécution de sa mission.

Elles autorisent dès maintenant la Société à effectuer sur son domaine tous levés de plans et sondages nécessaires. Elles s'engagent à intervenir, le cas échéant auprès des concessionnaires de service public, des administrations et des particuliers pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission.

La Communauté de communes sera tenue régulièrement informée de l'avancement des études, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage ou de groupes de travail qui associeront élus, services et partenaires institutionnels.

Les études préalables ont pour but de permettre à la personne publique susceptible de prendre l'initiative de la ZAC : Il s'agit à ce stade :

- de vérifier la faisabilité technique et économique de l'opération, son adéquation avec le marché (sur la base des études d'opportunité déjà réalisées) ;
- d'apprécier son insertion dans le cadre naturel et urbain, et ses conséquences sur l'environnement.

Elles comprennent :

- L'analyse foncière et le levé topographique;
- Les études géotechniques,
- Les études des contraintes archéologiques (consultation des services de la DRAC)
- L'étude d'impact,
- L'étude du développement (du potentiel des énergies renouvelables) ;
- L'étude relative au dossier loi sur l'eau, dans le cas où celui-ci s'avérerait nécessaire ;
- L'étude d'insertion urbaine et environnementale et l'étude technique des VRD (plan de composition et faisabilité).

Ces études devront amener à :

- Finaliser un schéma d'aménagement
- Définir les conditions de sa mise en œuvre.
- Préciser la faisabilité économique du projet (bilan recettes – dépenses) ;
- Arrêter le périmètre définitif de la ZAC.

Ce dossier sera conforme à la législation en vigueur, et permettra son instruction par les services de la Communauté de Communes et de l'Etat.

Le dossier de création de la ZAC sera finalisé par la société ; sa composition sera conforme au code de l'urbanisme.

Il comprendra :

- Un rapport de présentation,
- L'étude d'impact,
- Les documents graphiques nécessaires (plan de situation, plan périmétral)

Enfin, la mission confiée à la SOCIETE comprend l'assistance à la collectivité pour assurer la concertation :

- Assistance à la Communauté de Communes pour la définition des modalités de la concertation (préparation des délibérations, des articles d'insertion dans la presse) ;
- Organisation (préparation des supports) et participation aux réunions publiques ;
- Préparation du bilan de la concertation.

### 3.2. PASSATION DES MARCHES D'ETUDES

La Société :

- Présentera à la Communauté de Communes pour validation une liste d'études à mener en son nom et pour son compte, ainsi que l'allotissement envisagé ;
- Rédigera les documents de consultation pour le choix des prestataires,
- Portera assistance à la Communauté de Communes pour l'analyse des offres des candidats, et :
  - Effectuera l'analyse des différents dossiers ;
  - Rédigera les rapports correspondants ;
  - Rédigera les procès-verbaux de chacune des réunions.
- Présentera aux instances décisionnelles du mandant (Commission d'appel d'offre, commission technique ou personne responsable du marché) l'analyse des rapports réalisés, afin que celui-ci puisse effectuer le choix du candidat.
- Signera le marché correspondant avec le ou les candidats retenus, au nom et pour le compte de la communauté de communes.

Les contrats devront indiquer :

1. que le mandataire agit au nom et pour le compte de la Communauté de Communes jusqu'à l'achèvement de sa mission
2. qu'au-delà du terme de la mission du mandataire, la Communauté de Communes sera de fait substituée à lui pour poursuivre l'exécution des contrats en cours.

La Société notifiera le ou les marchés aux co-contractants.

#### 4- DELAIS D'EXECUTION DES MISSIONS

Les délais successifs, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente convention nécessaire à l'exécution des missions, sont évalués à 12 mois, décomposés selon les phases techniques ci-après :

##### PHASE 1 - Consultation - Mise au point des marchés d'étude

Préparation des Dossiers de consultation,  
Consultation et choix des prestataires,  
Mise au point des marchés

3 mois

##### PHASE 2 - Suivi des études :

y compris Assistance à la concertation

8 mois

##### PHASE 3 - Finalisation du dossier de création :

1 mois

Ces délais ne comprennent pas ceux demandés par la Communauté de Communes ou l'administration pour l'examen des documents qui leur seront soumis pour visa ou approbation.

## TITRE II DISPOSITIONS FINANCIÈRES

#### 5- COÛT DE RÉALISATION DES ETUDES PREALABLES

Le montant des études préalables est évalué à 70 000 € HT (cf. annexe n°2)

Le montant définitif de l'ensemble des études préalables sera déterminé en tenant compte des dépenses de toutes natures, se rattachant à la passation des marchés, et à la réalisation des études, constatées par la Société et par la Commune.

## 6 - RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE

### 6.1 - HONORAIRES

Le mandataire est rémunéré par un prix global et forfaitaire composé comme suit :

Forfait de rémunération : ..... 18 500 euros H TVA

T.V.A. (20%)..... 3 700 euros

Total : ..... 22 200 euros TTC

arrêté en lettres : VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES

### 6.2 - FORME DES PRIX

La rémunération du mandataire est ferme et définitive.

### 6.3 - FACTURATION

La rémunération sera réglée suivant l'échéancier suivant :

- 20 % à l'issue de la passation de l'ensemble des marchés  
des prestataires, soit : ..... 3 700 € HT

- 80 % lors de la remise du dossier de création : ..... 14 800 € HT

### 6.4 - T.V.A.

Tous les montants précisés dans la présente convention sont exprimés en H.T., la T.V.A. au taux en vigueur au moment de l'émission de la facture, sera appliquée sur chaque facturation.

### 6.5 - RÈGLEMENT

Le règlement des factures du Mandataire sera assuré par mandatement dans un délai de 30 jours à partir de la réception par le Maître d'ouvrage des pièces nécessaires dûment complétés et visés.

## 7 - FINANCEMENT ET RÈGLEMENT DES DÉPENSES

Le Mandant avancera au Mandataire les fonds nécessaires aux dépenses à payer ou lui remboursera les dépenses payées d'ordre et pour compte dans les conditions définies ci-après.

### **7.1 AVANCES PAR LE MANDANT**

Le Mandant s'oblige à mettre à la disposition du Mandataire les fonds nécessaires au paiement des dépenses à payer, antérieurement à ce paiement.

A cet effet, il versera :

- Dans le mois suivant l'entrée en vigueur de la présente convention, une avance égale à 50 % du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle ;
- L'avance consentie sera ensuite réajustée périodiquement tous les mois ;
- Le solde, dans le mois suivant la présentation des D.G.D.

En cas d'insuffisance de ces avances, le Mandataire ne sera pas tenu d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres disponibilités.

Tous les produits financiers qui pourraient être dégagés à partir de ces avances figureront au compte de l'opération.

### **7.2 REMBOURSEMENT PAR LE MANDANT**

Toutefois, le Mandant pourra demander au Mandataire, d'assurer le préfinancement d'une partie des dépenses, soit sur ses disponibilités, soit par recours à un organisme tiers. Ce préfinancement fera l'objet d'un avenant spécifique qui en précisera les modalités.

### **7.3 CONSÉQUENCES DES RETARDS DE PAIEMENT**

En aucun cas le Mandataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du retard dans le paiement des prestataires du fait notamment du retard du Mandant à verser les avances nécessaires aux règlements ou des délais constatés pour se procurer les fonds nécessaires au préfinancement qui ne seraient pas le fait du Mandataire.

## **TITRE III DISPOSITIONS DIVERSES**

### **8 - RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES**

La Société déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle couvrant les risques de dommages corporels, matériels et immatériels que pourraient causer ses intervenants dans le cadre de la présente mission.

### **9 - AVENANTS**

En cas de modification du contenu de l'étendue ou du périmètre de la mission intervenue à la demande du Maître d'ouvrage et nécessitant des moyens quantitativement ou qualitativement différents de ceux prévus, ou ayant une conséquence de durée d'engagement de ces moyens, il sera établi un avenant précisant les changements apportés à la mission et éventuellement aux conditions économiques définies précédemment.

## 10 - PÉNALITÉS

Les obligations du mandataire relèvent d'une obligation de moyens. Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect du planning prévu par la Communauté de Communes et accepté par le mandataire et défini à l'article 5, sous réserve que les retards soit imputables à la Société.

Les pénalités applicables seront de 1/10 000<sup>e</sup> du montant du marché par jour calendaire de retard et seront plafonnées en tout état de cause à 5 % de la rémunération de la Société.

## 11 - RÉSILIATION

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de un mois, la convention pourra être résiliée et les pénalités calculées en fonction de l'importance des fautes commises et du préjudice subi, pourront être fixées par les parties.

À défaut d'accord entre les parties, les pénalités seront fixées par le Juge administratif.

## 12 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET CONSTATATION DE L'ACHÈVEMENT DES MISSIONS DU MANDATAIRE

La Communauté de Communes notifiera à la Société la présente convention signée en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'État. La présente convention prendra effet à compter de la date de notification.

Par ailleurs, si le mandataire est une Société d'Économie Mixte, le mandataire communiquera la présente convention au représentant de l'État dans les quinze (15) jours de la date à laquelle elle aura reçu notification de sa mission, en application de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente convention prendra fin à la remise du dossier de création.

### 12.1 - SUR LE PLAN TECHNIQUE

---

Le Mandataire assurera sa mission jusqu'à l'approbation par le Mandant de la dernière des études confiées au Mandataire. Après remise de l'ensemble des études réalisées par les prestataires, la Communauté de Communes notifiera son approbation de la mission du Mandataire dans un délai d'un mois à compter de la réception des documents de la dernière étude. À défaut de réponse dans ce délai, l'approbation du Mandant est réputée acquise.

### 12.2 - SUR LE PLAN FINANCIER

---

L'acceptation par le Maître d'ouvrage de l'état récapitulatif des dépenses de l'opération vaut constatation de l'achèvement de la mission du Mandataire sur le plan financier et quitus.

Le Mandataire s'engage à notifier par lettre recommandée avec accusé de réception au Maître d'ouvrage cet état récapitulatif au plus tard dans le délai de un an à compter du dernier décompte général et définitif des cocontractants. La Collectivité donne son acceptation de cette reddition des comptes dans un délai d'un mois à compter de sa réception, cette acceptation étant réputée acquise à défaut de réponse dans ce délai.

## **13 - CONTRÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

### **13.1 CONTRÔLE TECHNIQUE**

La Communauté de Communes sera tenue étroitement informée par la Société du déroulement de sa mission.

Elle aura le droit de faire procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles pour s'assurer que les clauses de la présente convention sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés.

### **13.2 CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER**

Pour permettre au Maître d'ouvrage d'exercer son droit de contrôle comptable et financier, la Société dressera un état prévisionnel des dépenses et des recettes et de leur échéancier.

Elle fera également parvenir à la commune un compte rendu financier comportant notamment :

- Un état récapitulatif des dépenses,
- Un état récapitulatif des dépenses qui doivent être mises en règlement,
- La situation d'avancement des dépenses.

## **14 - PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS**

Toutes les études et tous les documents établis en exécution du présent contrat seront la propriété de la Communauté de Communes, sous réserve des droits de propriété artistique et intellectuelle des prestataires.

La Société s'engage à ne pas communiquer à des tiers les documents qui pourraient être remis au cours de sa mission, sauf accord exprès de la commune.

## **15 - LITIGES**

En cas de différends entre les deux parties, celles-ci constitueront une commission de conciliation paritaire qui pourra recueillir l'avis de personnalités faisant autorité selon le domaine concerné.

En cas d'échec de cette tentative de conciliation, l'une ou l'autre des parties pourra saisir le Tribunal Administratif compétent.



## **16 - PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LE MANDATAIRE**

Pour l'exécution des missions confiées au Mandataire, celui-ci sera représenté par Emmanuel BARRANDON, en sa qualité de Directeur d'Agence, qui sera seul habilité à engager la responsabilité du mandataire pour l'exécution de la présente convention.

**Engagement du Candidat :**

Fait à AVERMES, le 11 mai 2016.

Pour la Société

Le Directeur d'Agence

Emmanuel BARRABON



---

**Acceptation de l'offre par le Maître d'ouvrage**

Le Président

---

**Date d'effet de la Convention**

Notification reçue le .....

ANNEXE n°1 : PLAN DE SITUATION



## ANNEXE n°2 : COUT PREVISIONNEL DES ETUDES

1. Levé topographique	5 000 €
2. Etudes géotechniques	10 000 €
3. Etude d'impact	15 000 €
4. Etude d'urbanisme – VRD	25 000 €
5. Dossier loi sur l'eau – étude hydraulique	10 000 €
6. Etude de développement du potentiel des EnR	5 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>70 000 €</b>
TVA (20%)	14 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>84 000 €</b>

NB : le montant définitif des études sera arrêté suite à la consultation des entreprises.

**ANNEXE n°3 : DÉCOMPOSITION DU TEMPS PASSÉ**

<b>Phase</b>	<b>Référent Projet</b>	<b>Assistant</b>	<b>Expertises internes</b>
<b>Phase 1 : Recadrage de l'opération</b>	<b>1,5</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>
Prise de connaissance des études déjà réalisées (étude d'opportunité, PLU, ...)	0,5		0,5
Réunion avec les services de la communauté de communes et la commune d'Orval	0,5		0,5
Élaboration d'un document de cadrage général	0,5		0,5
<b>Phase 2 : Suivi et coordination des études</b>	<b>11,5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Rédaction des cahiers des charges et formalisation des dossiers de consultation des bureaux d'études	1	0,5	0,5
Organisation des consultations	0,5	1	
Analyse des offres et présentation au pouvoir adjudicateur	0,5	0,5	
Notification des décisions		0,25	
Organisation de réunions de travail avec les BET (4 réunions)	2		2
Consultation des partenaires institutionnels et concessionnaires de réseaux.	1	0,25	
Animation des comités de pilotage / groupes de travail (4)	4	0,5	2
Validation des rapports d'étude	2,5		0,5
<b>Phase 3 : Organisation de la concertation</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2,5</b>
Définition des modalités de concertation	0,5		0,5
Préparation des supports de communication	0,5	1	
Participation aux réunions publiques (2)	2		0,5
Rédaction du bilan de la concertation	1		0,5
Participation aux réunions de travail avec les élus (2)	1		1
<b>Phase 4 : Formalisation du dossier de création et du montage de l'opération</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Formalisation du dossier de création	1	0,5	
Montage juridique et financier (bilan)	1,5	0,5	1,5
Présentation à la Communauté de Communes	0,5		0,5
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

Soit 37 jours d'interventions pour l'équipe SEAU.



## Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 13 - A

#### Mise en place de procédures de fonds de concours Modification du règlement intérieur des fonds de concours

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOCANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOÏNE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13A  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - A**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Modification du règlement intérieur des fonds de concours**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération communautaire du 26 février 2016 instaurant le règlement intérieur des fonds de concours,

considérant que Madame la Préfète a fait part de ses observations par un courrier en date du 25 avril 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

des modifications sont apportées à ce document (*document modifié joint à la synthèse*).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le règlement intérieur des fonds de concours, modifié (*ci-joint*).**

---

Le Président  
  
Thierry VINÇON

*(The signature is written over a circular official stamp of the Communauté de Communes du Centre de la Somme. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'LE COEUR DE LA SOMME'. The name 'Thierry VINÇON' is printed below the signature.)*

## Règlement intérieur des fonds de concours

### Préambule

En vertu du principe de spécialité, un EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de son champ de compétences (compétences territoriales ou compétences transférées par les communes membres).

L'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, concernant les fonds de concours, précise « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

### Article I : les opérations éligibles

Les opérations éligibles seront principalement :

- la réfection et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire
- l'enfouissement des réseaux
- l'acquisition de candélabres

### Article II : le montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours sera de 50 % de la part du financement assurée, **hors subventions**, par Cœur de France.

*Un exemple :*

*l'opération s'élève à 100 000 €*

*les subventions à 20 000 €*

*Cœur de France paiera 40 000 €*

*la commune paiera 40 000 €*



### Article III : la procédure

#### Pour la commune

Au moment du recensement des projets, courant l'année n-1, chaque commune qui le souhaitera, précisera les opérations pour lesquelles il est envisagé que le Conseil municipal vote un fonds de concours.

**La délibération du Conseil municipal, prise à la majorité simple, sera alors adressée à Cœur de France.**

#### Pour la Communauté de communes

Cœur de France retiendra en priorité les opérations qui auront fait l'objet d'un engagement par la commune du versement d'un fonds de concours.

Les opérations retenues seront inscrites au budget de l'année en cours.

### Article IV : les modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé à la Communauté de communes selon l'échéancier suivant :

20 % à la présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux

80 %, soit le solde, lors de la réception des travaux, sur présentation d'un certificat administratif signé par le représentant légal de Cœur de France.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 13 - B

Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune d'Arpheilles

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	Absent
	Madame Annie JANVIER	Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	Pouvoir à Thierry VINÇON
	Monsieur Maurice LAUROY	
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Maurice LAUROY
	Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Absent.
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON	
	Madame Annie LALLIER	
	Monsieur Claude ROGER	
	Madame Élisabeth MÉRIOT	
	Monsieur Guy LAÏNÉ	
	Madame Françoise LANOUE	
	Monsieur Geoffroy CANTAT	Pouvoir à Guy LAÏNÉ
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Françoise LANOUE
	Monsieur Jacques DEVOUCOUX	
	Madame Angélique RABATÉ	Absente
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Magalie MOINE	
	Monsieur Michel MROZEK	
	Madame Ginette HURTAULT	
	Monsieur Gilbert AUBRUN	Pouvoir à Michel MROZEK
	Monsieur Alain POUILLOU	Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Questi13B  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - B**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune d'Arpheuilles**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

Vu la délibération du 19 mai 2016 de la commune d'Arpheuilles pour une participation financière concernant l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique de Segogne, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune d'Arpheuilles.**

---

 Le Président  
  
Thierry VINÇON

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - C**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Bouzais**

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michellé RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÉS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PÛRET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13C-  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - C**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Bouzais**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 12 mai 2016 de la commune de Bouzais pour une participation financière concernant la mise en place d'un point lumineux rue de La Grotte, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de Bouzais.**

---

  
Thierry VINÇON  
Président



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 13 - D

Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Charenton-du-Cher

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13D  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - D**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Charenton-du-Cher**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 8 avril 2016 de la commune de Charenton-du-Cher pour une participation financière concernant la réalisation de travaux de voirie rue de la Chapelle, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de Charenton-du-Cher.**

---

  
Le Président  
Thierry VINÇON

*(Circular stamp of the Communauté de Communes Cœur de France is partially visible behind the signature)*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - E**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Coust**

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13E  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016



*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - E**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Coust**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier,

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu les délibérations des 24 février 2016 et 7 avril 2016 de la commune de Coust pour une participation financière sous la forme d'un fonds de concours, concernant :

- la réalisation de travaux d'écoulement d'eaux pluviales route de Changy,
- l'extension de l'éclairage public au Petit Orme et à Touzelle,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les fonds de concours avec la commune de Coust.**

---

  
Le Président  
Thierry VINÇON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE FRANCE



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 13 - F

Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Drevant

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÉS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUJILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13F  
-A1  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - F**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Drevant**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 31 mars 2016 de la commune de Drevant pour une participation financière concernant la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux et la restitution de l'éclairage public de la RD 97, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de Drevant.**

---

 Le Président  
  
Thierry VINÇON



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 13 - G

Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de La Celle

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOCANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVAULT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200038135-20160701-160701-Quest13G  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - G**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de La Celle**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier,

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 6 avril 2016 de la commune de La Celle pour une participation financière concernant l'extension de l'éclairage public à La Grange Bernon, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de La Celle.**

---

  
Président  
Thierry VINÇON  




## Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 13 - H

#### Mise en place de procédures de fonds de concours Commune de La Groutte

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOÏNE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13H  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - H**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de La Groutte**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 24 mars 2016 de la commune de La Groutte pour une participation financière concernant les travaux de voirie route de Saint-Georges, sous la forme d'un fonds de concours,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de La Groutte.**

---

Le Président  
  
Thierry VINÇON

*(The signature is written over a circular stamp that reads 'COMUNIDADE DE MUNICÍPIOS DO COEUR DE FRANCE')*



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 11 JUIL. 2016  
et publié le 12 JUIL. 2016 est exécutoire.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 13 - I

Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Meillant

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOCANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRÛÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRJOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRJOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
015-200038135-20160701-160701-Quest133-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016



*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - I**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Meillant**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 22 mars 2016 de la commune de Meillant pour une participation financière, sous la forme d'un fonds de concours, concernant :

- la réalisation de travaux de voirie rue du Petit Bois et une partie de la rue de La Baillite,
- l'extension de l'éclairage public à Saint-Rhombly et impasse du Lavoisier Carré,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération est inscrite au budget 2016, modifié par la décision modificative budgétaire n° 1,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les fonds de concours avec la commune de Meillant.**

---

Le Président  
  
Thierry VINÇON

*(Circular stamp of the Communauté de communes de Meillant is partially visible behind the signature)*



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 11 JUL. 2016  
et publié le 12 JUL. 2016 est exécutoire.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 13 - J

## Mise en place de procédures de fonds de concours Commune d'Orval

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CLAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent. Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÉS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Elisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13J-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### **Question n° 13 - J**

#### **Mise en place de procédures de fonds de concours Commune d'Orval**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 6 juin 2016 de la commune d'Orval pour une participation financière, sous la forme d'un fonds de concours, concernant :

- la tranche n°1 de la réalisation des travaux de voirie et l'enfoncement des réseaux de la route de Lignièrès (du rond-point de la route de Culan jusqu'au croisement avec la route de la Férolle),
- le déplacement d'un candélabre face à l'entrée des Ateliers d'Orval et l'installation d'un éclairage public sous le passage inférieur de la ligne SNCF,

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les fonds de concours avec la commune d'Orval.**

---

  
Le Président  
Thierry VINÇON

*(The stamp is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COEUR DE FRANCE' and 'LE PRÉSIDENT'. The signature is written over the stamp.)*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 13 - K**

**Mise en place de procédures de fonds de concours  
Commune de Saint-Amand-Montrond**

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAIS	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest13K  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 13 - K

#### Mise en place de procédures de fonds de concours Commune de Saint-Amand-Montrond

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

vu la délibération du 15 avril 2016 de la commune de Saint-Amand-Montrond pour une participation financière, sous la forme d'un fonds de concours, concernant :

- la réalisation de travaux de voirie et l'enfouissement de réseaux rue du docteur Vallet,
- le remplacement des candélabres rue Villon,
- la réalisation des études préalables à la consolidation du pont de Fer de la Marmande au lieu-dit Le Breuil,
- la réalisation de la phase 3 des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux de la rue Ernest Mallard et de l'avenue du Tour de France,
- la réalisation des travaux de voirie rue Victor Hugo.

considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

considérant que cette opération a été votée au budget primitif de 2016,

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

il est convenu que :

La commune versera à Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des subventions obtenues, pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les fonds de concours avec la commune de Saint-Amand-Montrond.**

---

  
Le Président  
Thierry VINÇON

*(Circular stamp of the Communauté de communes Cœur de France is partially visible behind the signature)*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

Question n° 14

Mise à jour des statuts de Cœur de France (loi NOTRe)

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÉS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOÏNE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest14-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

## Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

### Question n° 14

#### Mise à jour des statuts de Cœur de France (loi NOTRe)

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 qui prévoit, entre autres, le renforcement des compétences des Établissements publics de coopération intercommunale – EPCI, à fiscalité propre et qui fixe le nombre de compétences « obligatoires » à 4 et qui redéfinit les compétences « optionnelles » et « facultatives »,

vu les arrêtés préfectoraux des 12 octobre 2012, 27 décembre 2012, 27 juin 2013, 20 juillet 2015 et 17 mars 2016 définissant les statuts de Cœur de France,

vu les délibérations de Cœur de France des 26 septembre 2013, 9 décembre 2013 et 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire de la voirie et la délibération du 27 février 2015 fixant l'intérêt communautaire de l'éclairage public,

vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-17 précisant les modalités de transfert de compétence à savoir, la nécessité de prise de délibérations concordantes, dans un délai de 3 mois, à compter de la notification aux communes de la délibération communautaire, et que, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis des communes sera réputé favorable et que le transfert sera effectif à la date de l'arrêté préfectoral,

considérant que l'article 68 de cette loi, qui impose aux collectivités de modifier leurs statuts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en fonction de ces nouveaux éléments (*projet joint à la synthèse*),

considérant que ce point a été présenté au Bureau des Maires, réuni le vendredi 17 juin 2016, qui en a débattu,

les statuts de Cœur de France doivent être mis à jour (*projet mis à jour remis en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016*),

Il est précisé que l'intérêt communautaire de la voirie, voté par délibérations des 26 septembre 2013, 9 décembre 2013 et 11 décembre 2014 et l'intérêt communautaire de l'éclairage public, voté le 27 février 2015, restent en vigueur.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- vote les statuts de Cœur de France mis à jour (*ci-joint*),
- précise que l'intérêt communautaire de la voirie, voté par délibérations des 26 septembre 2013, 9 décembre 2013 et 11 décembre 2014 et l'intérêt communautaire de l'éclairage public, voté le 27 février 2015, restent en vigueur

  
Le Président  
Thierry VINÇON



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE FRANCE**

**STATUTS**

**Article 1er : Périmètre**

Il est formé entre les communes de Arpeuilles, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Colombiers, Coust, Drevant, Farges-Allichamps, La Celle, La Groutte, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond, Saint-Pierre-les-Étieux et Vernais

une communauté de communes qui prend la dénomination suivante :

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE FRANCE »

**Article 2 : Siège**

Le siège est fixé à l'adresse suivante :

Cité de l'Or - Espace Serge Vinçon - 145 rue de la Cannelille  
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

**Article 3 : Durée**

La Communauté de communes Cœur de France est constituée pour une durée illimitée.

**Article 4 : Compétences**

Les compétences exercées par la Communauté de communes sont les suivantes :

**I - Compétences obligatoires**

**1) Aménagement de l'espace**

- a) aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - création et réalisation de zones d'aménagement concerté
  - charte intercommunale d'aménagement et de développement
- b) schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- c) plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale



## **2) Développement économique**

- a) actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- b) création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- c) politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- d) promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L. 134-1 du code du tourisme
- e) création, aménagement et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire

## **3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

## **4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

## **II - Compétences optionnelles**

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie**
  - infrastructures de recharge des véhicules électriques
- 2) Politique du logement et du cadre de vie**
  - élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH)
- 3) Création, aménagement et entretien de la voirie**
  - création et entretien de l'éclairage public
  - enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- 4) Assainissement**

### **Article 5 : Conseil communautaire**

La composition du Conseil communautaire est arrêtée par le représentant de l'État dans le département conformément aux articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales.

### **Article 6 : Bureau**

Le bureau est composé d'un président, des vice-présidents et des maires des communes membres.

### **Article 7 : Comptable**

Les fonctions de comptable assignataire de la Communauté de communes Cœur de France sont assurées par le comptable de la trésorerie de Saint-Amand-Montrond.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Question n° 15

## Budget principal, budget annexe « assainissement collectif »

## Budget annexe « ordures ménagères »

## Décision modificative budgétaire n° 1 : exercice 2016

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi premier juillet deux mil seize à dix-sept heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Annie JANVIER	Absent Excusée
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Partie au point 8
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Monsieur Christian DUPUIS
MEILLANT	Monsieur Bernard DUMAY	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Monsieur Guy THOMAS	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET Monsieur Jean-Louis CALMÈS	Pouvoir à Thierry VINÇON Pouvoir à Maurice LAUROY Absent
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Françoise LANOUE Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Angélique RABATÉ Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Pouvoir à Guy LAÏNÉ Pouvoir à Françoise LANOUE Absente Pouvoir à Michel MROZEK Excusé
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 27  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MÉRIOT

Date de la convocation : 24 juin 2016  
Date de l'affichage : 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20160701-160701-Quest15-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Question n° 15**

**Budget principal, budget annexe « assainissement collectif »  
Budget annexe « ordures ménagères »  
Décision modificative budgétaire n° 1 : exercice 2016**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2016 du budget primitif 2016 de Cœur de France, considérant que des ajustements du budget sont nécessaires, notamment pour :

- inscrire une dépense pour l'entretien de l'éclairage public,
- diminuer la recette de la dotation d'intercommunalité,
- ajuster les crédits budgétaires des opérations d'investissement.

le détail des écritures est précisé ci-après :

***BUDGET PRINCIPAL***

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
<b><i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>		
Dépenses :		
<i>chapitre 011 charges à caractère général</i>	+ 20 485 €	
<i>chapitre 66 charges financières</i>	+ 12 500 €	
<i>chapitre 023 virement à la section d'investissement</i>	- 86 932 €	
Recettes :		
<i>chapitre 74 dotations participations</i>		- 62 957 €
<i>chapitre 75 autres produits de gestion courante</i>		+ 7 642 €
<i>chapitre 013 atténuation de charges</i>		+ 1 368 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 53 947 €</b>	<b>- 53 947 €</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Dépenses :		
<i>chapitre 23 immobilisations en cours</i>	- 87 314 €	
<i>chapitre 20 immobilisations incorporelles</i>	+ 6 610 €	
<i>chapitre 16 emprunt et dettes assimilées</i>	+ 33 000 €	
Recettes :		
<i>chapitre 13 subventions d'investissement</i>		+ 39 228 €
<i>chapitre 021 virement de la section de fonctionnement</i>		- 86 932 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 47 704 €</b>	<b>- 47 704 €</b>

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		
Dépenses :		
<i>chapitre 011 charges à caractère général</i>	+ 2 280 €	
<i>chapitre 023 virement à la section investissement</i>	- 2 280 €	
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

*SECTION D'INVESTISSEMENT*

Dépenses :		
<i>chapitre 23 immobilisations en cours</i>	- 2 280 €	
<i>chapitre 021 virement de la section de fonctionnement</i>		- 2 280 €
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 280 €</b>	<b>- 2 280 €</b>

**BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		
Dépenses :		
<i>chapitre 011 charges à caractère général</i>	- 90 €	
<i>chapitre 67 charges exceptionnelles</i>	+ 137 €	
Recettes :		
<i>chapitre 77 produits exceptionnels</i>		+ 47 €
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>47 €</b>	<b>47 €</b>

*Le détail de ces ajustements, présenté au Bureau des Maires le vendredi 17 juin 2016, a été joint à la synthèse (2 tableaux récapitulatifs + 3 documents comptables).*

*Les documents budgétaires de la décision modificative n° 1 – exercice 2016, transmis avec la synthèse, précisent le détail des écritures (documents ci-joints).*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2016.**

Le Président  
  
Thierry VINÇON

DECISION MODIFICATIVE N°1 2016 - BUDGET PRINCIPAL

		FONCTIONNEMENT				RECETTES				
		DEPENSES				RECETTES				
		article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes de fonctionnement
dépendances réelles	Dépenses de fonctionnement									
	charges à caractère général :	011	5 310,00 €	20 485,00 €	25 795,00 €					
	* entretien éclairage public	6152321	0,00 €	15 285,00 €		192 803,00 €	-62 957,00 €	255 760,00 €	74	Dotations, participations
	* maintenance - matériel informatique	6156	1 600,00 €	1 800,00 €			-83 371,00 €	260 000,00 €	74124	Dotation d'intercommunalité
	* honoraires	6226	3 600,00 €	2 400,00 €			414,00 €	5 760,00 €	74126	Dotation de compensation des groupements de communes
	* frais de publicité - compétence PLUI ET SCOT	6231	110,00 €	1 000,00 €						
	autres charges de gestions courantes	65	202 690,10 €	0,00 €	202 690,10 €	286 902,80 €	7 642,00 €	279 250,80 €	75	Autres produits de gestions courantes
	* notisations aux organismes extérieurs	6558	202 690,10 €	-202 690,10 €			7 642,00 €		758	participation du SDE18 pour entretien éclairage public
		65548	0,00 €	202 690,10 €						
	charges financières	66	275 298,91 €	12 500,00 €	287 798,91 €					
* intérêts sur emprunt - 2 échéances du nouvel emprunt	66111	283 000,00 €	8 000,00 €		1 368,00 €	-1 368,00 €	0,00 €	013	atténuation de charges	
* intérêts courus non échus	66112	-7 701,09 €	3 500,00 €			1 368,00 €		6479	remboursement CPAM	
virement à la section investissement	023	1 969 178,02 €	-86 932,00 €	1 882 246,02 €						
	TOTAL			-53 947,00 €			-53 947,00 €			TOTAL

		INVESTISSEMENT				RECETTES				
		DEPENSES				RECETTES				
		article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes d'investissement
dépendances réelles	Dépenses d'investissement:									
	total des opérations	20-21-23	634 686,79 €	-80 704,00 €	553 982,79 €	155 942,55 €	39 228,00 €	116 714,55 €	13	subventions d'investissement
	rue Jules Verne - création		11 857,50 €	2 226,00 €			-11 057,00 €	62 930,00 €	1311	ÉTAT - rue Jules Verne - création
	allée du Prince de Condé - éclairage public		0,00 €	5 355,00 €			-1 112,00 €	5 928,75 €	13258	SDE18 - rue Jules Verne - création
	avenue Jean Jaurès - trottoirs et dissimulation réseaux		8 442,05 €	-618,00 €			2 677,00 €	0,00 €	13258	SDE18 - allée du Prince de Condé - éclairage public
	rue Fradet - éclairage public du nouveau parking		0,00 €	12 576,00 €			-33,00 €	541,20 €	13258	SDE18 - avenue Jean Jaurès - trottoirs et dissimulation réseaux
	rue Guillon		0,00 €	20 000,00 €						
	quatre quais du canal - canal à vélo - études		0,00 €	10 000,00 €			6 287,00 €	0,00 €	13258	SDE18 - rue Fradet - éclairage public du nouveau parking
	Segogne - enfouissement des réseaux		73 900,67 €	944,10 €			236,00 €	38 324,75 €	13258	SDE18 - Segogne - enfouissement des réseaux
	remplacement de luminaires		12 957,50 €	-6 536,00 €			-4 494,00 €	6 989,85 €	13258	SDE18 - remplacement de luminaires
	rue des Rocs et rue de la Monnaiss		7 509,07 €	-4 389,00 €			-1 500,00 €	0,00 €	13241	SDE18 et commune de Meillant
	Saint Rhombé et impasse du Lavoir Carré - extension éclairage public		0,00 €	6 000,00 €			-3 000,00 €	0,00 €	13258	Saint Rhombé et impasse du Lavoir Carré - extension éclairage
	rue du Petit Bois et rue de la Baillite - travaux de voirie		0,00 €	80 000,00 €			40 000,00 €	0,00 €	13241	commune de Meillant - rue du Petit Bois et rue de la Baillite - travaux de
	route de Lignéres		500 000,00 €	-279 072,10 €						
	ZAC - consultation société aménagement		20 000,00 €	2 200,00 €						
	ZAC - études préalables - travaux		0,00 €	84 000,00 €						
	maison de santé pluridisciplinaire		329 257,04 €	-20 000,00 €						
	Chambre des Métiers - coopération pour le développement du tissu économique artisanal - compte convention juillet 2016 à juin 2019		66 512,20 €	6 610,00 €						
	emprunts et dettes assimilées	16	715 506,00 €	33 000,00 €	748 506,00 €	1 882 246,02 €	-86 932,00 €	1 969 178,02 €	021	virement de la section de fonctionnement
	capital des emprunts - 2 échéances du nouvel emprunt	1641	715 506,00 €	33 000,00 €						
	TOTAL			-47 704,00 €			-47 704,00 €			TOTAL
CUMUL FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT				-101 651,00 €			-101 651,00 €			

DECISION MODIFICATIVE N°1 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
	article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes de fonctionnement
dépenses réelles	011	0,00 €	2 280,00 €	2 280,00 €					
	6156		2 280,00 €						
dépenses d'ordre	023	301 603,06 €	-2 280,00 €	299 323,06 €					
	TOTAL		0,00 €			0,00 €			TOTAL

0 €

INVESTISSEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
	article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes d'investissement
dépenses réelles	23	495 806,46 €	-2 280,00 €	493 526,46 €					
		30 000,00 €	-20 000,00 €	10 000,00 €					
		0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €					
	2315	1 394,40 €	-2 000,00 €	3 394,40 €					
		0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €					
		464 412,06 €	-14 280,00 €	450 132,06 €					
					299 323,06 €	-2 280,00 €	301 603,06 €	021	virement de la section de fonctionnement
	TOTAL		-2 280,00 €			-2 280,00 €			TOTAL
						-2 280,00 €			
						-2 280,00 €			

CUMUL FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT

0,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 2016 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
	article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes de fonctionnement
dépenses réelles	011	1 750,72 €	-80,00 €	1 660,72 €		47,00 €	0,00 €	77	produit exceptionnels
	6541	1 750,72 €	-1 591,00 €			47,00 €	0,00 €	7714	recouvrement sur créances admises en non valeur
	6542	0,00 €	1 501,00 €						
	67	0,00 €	137,00 €						
	673	0,00 €	137,00 €						
	TOTAL		47,00 €			47,00 €			TOTAL

0 €

INVESTISSEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
	article comptable	Détail BP 2016	DM 1	cumul par chapitre BP + DM	cumul par chapitre BP + DM	DM 1	Détail BP 2016	article comptable	Recettes d'investissement
	TOTAL		0,00 €			0,00 €			TOTAL
						47,00 €			

0,00 €

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**01 CDC Coeur de France - 01 CDC Coeur de France (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20003613500016

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**  
**voté par nature**

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.)

(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	3

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	85
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	89
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	90
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	96
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	98
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	99
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	101
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	102
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	103
A4 - Etat des provisions	104
A5 - Etalement des provisions	105
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	106
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	107
A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	109
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	110
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	111
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	112
B1.6 - Etat des engagements reçus	113
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes prévues d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	114
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	116
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	117
C3.2 - Liste des établissements publics créés	118
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	119
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	120

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	121
--	-----



## D2 - Arrêté et signatures

122

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en détachement public au budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2315-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5211-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2211-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 200036135	01 CDC Coeur de France Principal	DM 1 2016
-------------------------	-------------------------------------	--------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-F établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....)

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative (s) y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-53 947,00	-53 947,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-47 704,00	-47 704,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>-101 651,00</b>	<b>-101 651,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non liquidées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 251-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non liquidées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 231-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	188 401,00	0,00	20 485,00	20 485,00	208 886,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	416 000,00	0,00	0,00	0,00	416 000,00
014	Atténuations de produits	8 052,00	0,00	0,00	0,00	8 052,00
65	Autres charges de gestion courante	522 895,45	0,00	0,00	0,00	522 895,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'étudiants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 135 348,45</b>	<b>0,00</b>	<b>20 485,00</b>	<b>20 485,00</b>	<b>1 155 833,45</b>
66	Charges financières	276 298,91	0,00	12 500,00	12 500,00	290 798,91
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 413 647,36</b>	<b>0,00</b>	<b>32 985,00</b>	<b>32 985,00</b>	<b>1 446 632,36</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 969 178,02		-86 932,00	-86 932,00	1 882 246,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	62 197,73		0,00	0,00	62 197,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 031 375,75</b>		<b>-86 932,00</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>1 944 443,75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 445 023,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-63 947,00</b>	<b>-63 947,00</b>	<b>3 391 076,11</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 391 076,11</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 368,00	1 368,00	1 368,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 771 041,00	0,00	0,00	0,00	2 771 041,00
74	Dotations et participations	366 094,00	0,00	-62 957,00	-62 957,00	303 137,00
75	Autres produits de gestion courante	279 260,80	0,00	7 642,00	7 642,00	286 902,80
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 416 395,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>3 362 448,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 416 395,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>3 362 448,80</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	18 536,52		0,00	0,00	18 536,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>18 536,52</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 536,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 434 932,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>3 380 985,32</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>10 090,79</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 391 076,11</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 925 907,23</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote i-B
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprises anticipées du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 022 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	595 914,64	0,00	-13 390,00	-13 390,00	577 524,64
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	367 930,00	0,00	0,00	0,00	367 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 269 921,96	0,00	-67 314,00	-67 314,00	6 202 607,96
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 228 786,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-80 704,00</b>	<b>-80 704,00</b>	<b>7 148 082,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720 802,00	0,00	33 000,00	33 000,00	753 802,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>720 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>753 802,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 949 588,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>7 901 884,60</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	18 536,52		0,00	0,00	18 536,52
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>18 536,52</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 536,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 968 105,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>7 920 401,12</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 236 392,25
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 156 793,37
--	---------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 158)	4 051 014,04	0,00	39 228,00	39 228,00	4 090 242,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 480 000,00	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 531 014,04</b>	<b>0,00</b>	<b>39 228,00</b>	<b>39 228,00</b>	<b>5 670 242,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	405 285,83	0,00	0,00	0,00	405 285,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 236 392,25	0,00	0,00	0,00	2 236 392,25
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 641 678,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 641 678,08</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 172 692,12</b>	<b>0,00</b>	<b>39 228,00</b>	<b>39 228,00</b>	<b>8 211 920,12</b>
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement (4)	1 969 178,02		-86 932,00	-86 932,00	1 882 246,02
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (4)	62 197,73		0,00	0,00	62 197,73
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 031 375,75</b>		<b>-86 932,00</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>1 944 443,75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 204 067,87</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>10 156 363,87</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 156 363,87</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 925 907,23</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (cloisonnement, ZAC...) par ailleurs rattachées dans le cadre de budgets annexés.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(9) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	20 485,00		20 485,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	12 500,00	0,00	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-86 932,00	-86 932,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>32 985,00</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>-53 947,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-53 947,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 000,00	0,00	33 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-13 390,00	0,00	-13 390,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-67 314,00	0,00	-67 314,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
69	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>-47 704,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 704,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-47 704,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En complément, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En contrepartie, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 368,00		1 368,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-62 957,00		-62 957,00
75	Autres produits de gestion courante	7 642,00	0,00	7 642,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>-53 947,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 947,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-53 947,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	39 228,00	0,00	39 228,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		-86 932,00	-86 932,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>39 228,00</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>-47 704,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-47 704,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AR) ;
- (6) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation (initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée ;
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur ;

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>188 401,00</b>	<b>20 485,00</b>	<b>20 485,00</b>
60622	Carburants	600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	11 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	900,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 100,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	113 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	15 285,00	15 285,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 600,00	1 800,00	1 800,00
6161	Multirisques	2 800,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 400,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 600,00	2 400,00	2 400,00
6231	Annonces et insertions	110,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	16 400,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	6 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 300,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	91,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>416 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	7 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	276,50	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 956,91	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	888,02	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	191 972,43	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 533,86	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 505,04	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	87 256,08	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	18 030,36	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 182,74	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 058,76	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 102,52	0,00	0,00
6456	Collis. aux autres organismes sociaux	365,78	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	670,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>8 052,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73025	Fonds péréquation ress. Interco, commun.	8 052,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>522 895,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6531	Indemnités	121 483,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 574,00	0,00	0,00
6534	Collis. de sécurité sociale - part patron	27 843,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	202 690,10	202 690,10
6558	Autres contributions obligatoires	202 690,10	-202 690,10	-202 690,10
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	164 205,35	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>1 135 348,45</b>	<b>20 485,00</b>	<b>20 485,00</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>278 298,91</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	263 000,00	9 000,00	9 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 701,09	3 500,00	3 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e.		1 413 647,36	32 985,00	32 985,00
023	Virement à la section d'investissement	1 969 178,02	-86 932,00	-86 932,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	62 197,73	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	62 197,73	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		2 031 375,75	-86 932,00	-86 932,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		2 031 375,75	-86 932,00	-86 932,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 445 023,11	-53 947,00	-53 947,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-53 947,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 500,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-4 201,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cassons d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 ne figure dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	1 368,00	1 368,00
0479	Remboursé sur autres charges sociales	0,00	1 368,00	1 368,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 771 041,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 617 215,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	86 085,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	36 009,00	0,00	0,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun	31 732,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	366 094,00	-62 957,00	-62 957,00
74124	Dotation d'intercommunalité	250 000,00	-63 371,00	-63 371,00
74126	Dot. compensat* groupements de communes	5 760,00	414,00	414,00
74127	Dotation nationale de péréquation	20 000,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	7 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat* de compensation de la TP	40 635,00	0,00	0,00
748314	Dotat* unique compensat* spéciat. TP	2 245,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	18 600,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	20 637,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 217,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	279 260,80	7 642,00	7 642,00
752	Revenus des immeubles	76 380,80	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	202 900,00	7 642,00	7 642,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>3 416 395,80</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>3 416 395,80</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	18 536,52	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	18 536,52	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>18 536,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 434 932,32</b>	<b>-53 947,00</b>	<b>-53 947,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-53 947,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7015 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	690 914,64	-13 390,00	-13 390,00
2031	Frais d'études	554 138,64	-13 390,00	-13 390,00
2051	Cessions, droits similaires	1 776,00	0,00	0,00
2085	Autres immobilisations incorporelles	35 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	367 930,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	338 740,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	27 490,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 269 921,96	-67 314,00	-67 314,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	6 269 921,96	-67 314,00	-67 314,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 228 766,60</b>	<b>-80 704,00</b>	<b>-80 704,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720 802,00	33 000,00	33 000,00
1641	Emprunts en euros	715 506,00	33 000,00	33 000,00
165741	Dettes - Communes membres du GFP	5 296,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>720 802,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>7 949 568,60</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	18 536,52	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	18 536,52	0,00	0,00
102291	Reprise sur FCTVA	18 536,52	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>18 536,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>7 968 105,12</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-47 704,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe (V A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers).

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 040 = Rf 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des restes (immobilisations) »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Rf 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocke	0,00	-0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 051 014,04	39 228,00	39 228,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	62 930,00	-11 057,00	-11 057,00
1313	Subv. transf. Départements	75 000,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	195 504,83	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	469 570,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	240 100,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 439 000,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	925 000,21	41 500,00	41 500,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	611 448,00	8 785,00	8 785,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	32 461,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 480 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 480 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 531 014,04</b>	<b>39 228,00</b>	<b>39 228,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 641 678,08	0,00	0,00
10222	FCTVA	405 285,83	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 236 392,25	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>n</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 641 678,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>8 172 692,12</b>	<b>39 228,00</b>	<b>39 228,00</b>
021	Virement de la sect <sup>n</sup> de fonctionnement	1 969 178,02	-86 932,00	-86 932,00
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	62 197,73	0,00	0,00
28031	Frais d'études	16 495,66	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	3 142,14	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	3 275,90	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	406,83	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	2 651,80	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 452,02	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	19 033,60	0,00	0,00
281721	Plantat <sup>n</sup> arbres, arbustes (m. à dispo)	872,82	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	2 038,84	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 727,80	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	873,68	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	227,04	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 031 375,75</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>-86 932,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 031 375,75</b>	<b>-86 932,00</b>	<b>-86 932,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>10 204 067,87</b>	<b>-47 704,00</b>	<b>-47 704,00</b>

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				*
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>-47 704,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe (V A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers).

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = R/041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00019712 (1)  
LIBELLE : ACTIONS DEV. ARTISANAT**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 6 610,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 610,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	6 610,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-6 610,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0001973 (1)**  
**LIBELLE : ÉTUDE POUR DÉPLOIEMENT TRÈS HAUT DÉBIT**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001971 (1)  
LIBELLE : CDF - ACTIONS ECONOMIQUES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -35 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>35 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001973 (1)**  
**LIBELLE : CHEMIN DE RANDONNEE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, toutes ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001974 (1)**  
**LIBELLE : GARE SNCF SAM-ORVAL**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un code par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001975 (1)**  
**LIBELLE : CDF-ETUDE FINANCIERE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001976 (1)**  
**LIBELLE : CDF-CRÉATION MAISON SANTÉ PLURIDISCIPLIN**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>20 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du budget administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001977 (1)**  
**LIBELLE : CDF-ETUDES FINANCIERES AIDE AUX COMMUNES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 001978 (1)**  
**LIBELLE : CDF-PLUI**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, étatl. nationale	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0136 (1)**  
**LIBELLE : ARPHEUILLES- ENFT RESEAUX- TX ECL PUBLIC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 944,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	944,10
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	944,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 236,00
13	Subventions d'investissement	0,00	236,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	236,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-708,10</b>
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 019710 (1)**  
**LIBELLE : CDF-CRÉATIONS PASSAGES BATEAU**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 019711 (1)**  
**LIBELLE : CDF - ETUDES DIAGNOSTIC BASES FISCALES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 019712 (1)**  
**LIBELLE : ECONOMIE - PARTENARIAT PROF ET EMPLOI**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 35 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-35 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 01972 (1)  
LIBELLE : CDF - ETUDE CULTURELLE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 01974 (1)**  
**LIBELLE : CDF - ETUDE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Dépenses actives conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0341 (1)**  
**LIBELLE : BOUZAIS - AGT TRAVERSEE DU BOURG**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP ; Projet Infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0342 (1)  
LIBELLE : BOUZAIS-TRAVAUX ds BOURG**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13256	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0344 (1)**  
**LIBELLE : BOUZAIS - RPT LUMINAIRES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -6 536,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 536,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à diapo.	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 536,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -4 494,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-4 494,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	-4 494,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>2 042,00</b>
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0345 (1)**  
**LIBELLE : BOUZAIS- RTE LA GROUTTE- EXTENSION ECLAI**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0386 (1)**  
**LIBELLE : BRUERE - RTE NOIRLAC - ENFT ECLAIRAGE PU**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0421 (1)**  
**LIBELLE : LA CELLE - RPT DE 4 ARMOIRES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	d 0,00
13255	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0423 (1)**  
**LIBELLE : LA CELLE-GRANGE BERNON-éclair pub**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seuls ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0526 (1)**  
**LIBELLE : CHARENTON-ETUDES POUR TX RUE LA CHAPELLE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvert un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0697 (1)**  
**LIBELLE : COLOMBIERS - RUES ROCS MONNAIE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -4 389,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 389,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 389,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>4 389,00</b>
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0698 (1)**  
**LIBELLE : COLOMBIERS-RUE VERNE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0761 (1)**  
**LIBELLE : COUST - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE T**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 07610 (1)**  
**LIBELLE : COUST-PETIT ORME-EXT ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent: soit après le vote du compte administratif, soit en cas de réelles anticipées des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0762 (1)  
LIBELLE : COUST-TX TROTTOIR-BOURG**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Couvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les actions conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0765 (1)  
LIBELLE : COUST - EFT RESEAU TELECOM**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0766 (1)  
LIBELLE : COUST-RTE-CROIX CHEVREUX-ENF**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0767 (1)**  
**LIBELLE : COUST - TRAVAUX DANS LE BOURG - SURLARGE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0769 (1)**  
**LIBELLE : COUST CHEMIN TOUZELLES EX ECLAIRAGE PUB**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0770 (1)**  
**LIBELLE : COUST-EQUIPEMENT PROTECTION CANDELABRE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GRP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0861 (1)**  
**LIBELLE : DREVAANT- RPT ARMOIRES EP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0865 (1)**  
**LIBELLE : DREVANT-AV G. MOREL-TRAVAUX**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0866 (1)**  
**LIBELLE : DREVAULT - RTE DE MONTLUCON LANTERNE SUP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0867 (1)  
LIBELLE : DREVAANT-RD97-ENF RESEAUX**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1325b	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0912 (1)  
LIBELLE : FARGES ALLICHAMPS- RENO EP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1073 (1)  
LIBELLE : LA GROUTTE - PLAN REVE - REMPLACEMENT DE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif. Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, les deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée est porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1075 (1)**  
**LIBELLE : LA GROUTTE - RTE DE ST GEORGES TX VOIRIE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFF	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, les deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1425 (1)**  
**LIBELLE : MEILLANT - ST RHOMBLE+RUE LAVOIR CARRE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0 000,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 4 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 500,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	1 500,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 500,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1426 (1)**  
**LIBELLE : MEILLANT - RUE BAILLITE ET PETIT BOIS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 40 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 000,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-40 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1694 (1)**  
**LIBELLE : NOZIÈRES- RPT 4 ARMOIRES VÉTUSTES**

**Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17210 (1)  
LIBELLE : ORVAL-RTE LIGNIERES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -279 072,10
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-279 072,10
2317	Immo. corporelles reçues mise à disp.	0,00	0,00	0,00	0,00	-279 072,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>279 072,10</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1723 (1)**  
**LIBELLE : ORVAL-RPT CANDELABRES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1728 (1)  
LIBELLE : ORVAL-ZA-ETUDES PREALABLES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 86 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçus en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-86 200,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1730 (1)**  
**LIBELLE : ORVAL- DPL CANDELABRES ATELIER/SNCF**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1971 (1)**  
**LIBELLE : SAM-ZAC CARMES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immó. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19710 (1)**  
**LIBELLE : SAM - TRAVAUX RUE FRADET ET IMPASSE TINT**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19711 (1)  
LIBELLE : SAM-RUE JULES VERNE-CREATION**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 2 226,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -9 945,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-9 945,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	-11 057,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	1 112,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-12 171,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19720 (1)  
LIBELLE : SAM-RUE MARCEAU- TRAVAUX**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19724 (1)**  
**LIBELLE : SAM-RUE Dct VALLET**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19725 (1)  
LIBELLE : SAM-RUE GUILLON**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19726 (1)**  
**LIBELLE : SAM-RUE V HUGO**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement.	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19739 (1)  
LIBELLE : SAM- RUE FRADET ECLAIRAGE PARKING**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 12 576,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	12 576,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 576,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 6 287,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 287,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	6 287,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif.	<b>-6 289,00</b>
--	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19740 (1)  
LIBELLE : SAM-ALLEE DU PRINCE DE CONDÉ**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 5 355,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	6 355,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 355,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 2 677,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 677,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	2 677,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-2 678,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19741 (1)**  
**LIBELLE : SAM- MO PONT DE LA MARMANDE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19742 (1)**  
**LIBELLE : SAM- RUE VILLON - TX ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise inscrite des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19743 (1)**  
**LIBELLE : SAM-QUATRE QUAIS -ENF RESEAU-CANAL VELO**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, les deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1976 (1)  
LIBELLE : SAM - AV JEAN JAURES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -618,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-618,00
2317	Imm. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	-618,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -33,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-33,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	-33,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>585,00</b>
---	---------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1977 (1)  
LIBELLE : SAM-RUE MALLARD ET TOUR DE FRANCE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune du rattachement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1979 (1)  
LIBELLE : SAM-ILOT RACINE-RENOVATION EC PUB**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a    0,00	0,00	b    0,00	b    0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c    0,00	d    0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2315 (1)**  
**LIBELLE : ST PIERRE- LA REJAT ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un compte par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

	07	8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
12444	Dépenses non ventilées	Services généraux "autres" publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement de services urbains, environnement	Auton. économique		

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Dépenses réelles	718 306	95 090	0	0	0	0	508 237	0	0	9 202 294	322 112	7 901 600	
- Equipement matériel (2)		29 080	0	0	0	0	408 237	0	0	9 202 294	322 112	7 108 000	
- Equip. non matériel (3)(4)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations financières	718 306												718 306
Dépenses d'ordre	0												0
Total dépenses de l'exercice	718 306	95 090	0	0	0	0	508 237	0	0	9 202 294	322 112	7 901 600	
MAR N-1 et reports	3 228 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 228 337
Total cumulé dépenses d'investissement	3 946 643	95 090	0	0	0	0	508 237	0	0	9 202 294	322 112	7 901 600	
RECETTES													
Total recettes de l'exercice	1 844 443	4 131 932	0	0	0	0	0	0	0	9 833 438	281 981	10 102 364	
MAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total cumulé recettes d'investissement	1 844 443	4 131 932	0	0	0	0	0	0	0	9 833 438	281 981	10 102 364	

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de l'exercice	1 394 520	1 209 543	0	0	0	0	0	0	0	15 298	1 200	2 591 070	
MAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 394 520	1 209 543	0	0	0	0	0	0	0	15 298	1 200	2 591 070	
RECETTES													
Total recettes de l'exercice	0	2 204 843	0	0	0	0	0	0	0	7 842	78 381	2 283 226	
MAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	2 204 843	0	0	0	0	0	0	0	7 842	78 381	2 283 226	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements composés au moins une telle commune, sans distinction de territoire et toutes administrations locales au sens de l'article L. 2111-1 du Code de la commune. Dans les communes de 2 000 habitants et plus, le territoire qui fonctionne est lié à un autre territoire à la fonction. Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le territoire qui fonctionne est lié au territoire qui assure la maintenance des équipements publics. Les groupements de forte densité de population ont des dépenses de fonctionnement supérieures à 6 millions. Les communes de plus de 10 000 habitants ont des dépenses de fonctionnement supérieures à 6 millions.

(2) Ou dépenses de fonctionnement.

(3) Ou dépenses de fonctionnement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	04 Opérations non ventilées	05 Factures globales administratif publiques	1 Secours et secours judiciaires	2 Enseignement Éducation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et solid.	6 Énergie	7 Logement	8 Aménagement services urbains environnement	9 Action sociale	TOTAL
----------	---------	--------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>719 506</b>	<b>49 622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>526 227</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 262 294</b>	<b>433 112</b>	<b>1 820 487</b>
Dépenses courantes		719 506	49 622	0	0	0	0	526 227	0	0	9 262 294	433 112	1 820 487
010	Routes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
005	Dépenses matérielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Comptes fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et autres opérations	719 506	49 622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de bilan "déficit" (DA 449)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	4 000	0	0	0	0	526 227	0	0	9 262 294	433 112	977 222
004	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	20 140	0	0	0	0	0	0	0	0	234 360	287 500
22	Immobilisations acquises en affiliation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 262 294	0	4 262 400
26	Participat° et avances remboursables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre		0	48 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 507
041	Opérat° sans affectat° prior. section	0	48 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 507
041	Opérations prioritairement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>1 044 644</b>	<b>4 121 802</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 826 496</b>	<b>251 341</b>	<b>10 198 364</b>
Recettes courantes		0	4 121 802	0	0	0	0	0	0	0	2 826 496	251 341	8 311 222
000	Rentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

01 CDC Coeur de France - Principal - DM - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations des ventures	9 Services général admission <sup>1</sup> publique	1 Recrute et santé publique	2 Engagement - Fonction	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Intervention écologie et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Projet de loi relative à l'intercommunalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Dotations, taxes locales et récentes	0	2 947 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 947 675
15	Subventions d'investissement	0	220	0	0	0	0	0	0	0	1 122 566	381 001	4 330 242
18	Dotations de l'Etat-ventures	0	1 482 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 482 000
18	Compte de liaison "budget" (Bâtiment)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Investissements corporels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Subventions d'investissement fiscales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Investissements corporels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Investissements en R&D et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Investissements en R&D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Patrimoine et dépenses diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Subventions d'investissement Diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Revenus d'ordre	1 919 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 919 624
027	Revenu en la main de l'administration	1 919 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 919 200
028	Opérations de transfert entre sections	42 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 424
029	Opérations permanentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	1 994 839	1 392 333	0	0	0	0	0	0	0	0	19 235	1 800	1 392 075
Dépenses directes	30 000	1 360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	19 235	1 000	1 440 235
011	Charges à caractère général	0	182 000	0	0	0	0	0	0	0	19 235	1 000	204 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	416 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416 000
014	Atténuations de produits	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
022	Dépenses matérielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	164 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 000
679	Frais fonctionnement des groupes électriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

01 CDC Coeur de France - Principal - DM - 2016

A/C (1)	Désignation	01 Opérations non ventilées	02 Recettes générales administratives publiques	03 Recettes et subventions publiques	04 Enseignement - Formation	05 Culture	06 Sport et jeunesse	07 Interventions sociales et santé	08 Famille	09 Logement	10 Aménagement services urbains, environnement	11 Action économique	TOTAL
00	Charges financières	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
01	Énergie exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Dot. sur aménagement et opérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		7 942 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 942 244
202	Dotations et subventions d'investissement	1 600 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600 240
242	Dotations autres services publics	62 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 190
243	Dotations autres services de la commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	2 226 962	0	0	0	0	0	0	0	7 042	10 301	2 244 265
Recettes fiscales		0	2 226 962	0	0	0	0	0	0	0	7 042	10 301	2 244 265
212	Impôts sur les valeurs ajoutées	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
26	Produits des services de la commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Impôts et taxes	0	2 221 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 221 042
74	Dotations et participations	0	300 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 120
76	Autres produits de gestion courante	0	300 900	0	0	0	0	0	0	0	7 042	10 301	307 943
78	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
81	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	Recettes sur aménagement et opérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	19 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 020
242	Dotations autres services publics	0	19 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 020
243	Dotations autres services de la commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le mouvement par nature, le total est égal somme totale de ces articles par l'assiette de la commune, article ou article optionnel.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Libellé (Pour chaque ligne indiquer le numéro de compte)	Date de la mission de vérifier la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/16	Montant des tirages N-1	Etat des remboursements N-1		Solde restant dû au 31/12/16
				Intérêts (3)	Remboursements du Trésor	
3101 Arance de Trésor						
3102 Arance de trésorerie						
3103 Lignes de trésorerie						
3103 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
3104 Billets de trésorerie						
3105 Autres crédits de trésorerie						
<b>310 CREDITS DE TRESORERIE (Total)</b>			<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Code ligne et NCR: 11200000211 et 22001000

(2) Lorsque le date de la mission de vérification précède la date de clôture ou la date de la clôture, en l'absence de l'opération de clôture la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-20 du Code).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 3110, ainsi que les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 3111 et sauf pour les billes de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 3112.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro ou code(s))	Éléments et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de modification (1)	Date de premier rembourse- ment	Montant (€)	Type de taux d'intérêt (2)	Index (3)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembourse- ments (4)	Profil d'amor- tissement (5)	Possibilité de rembour- sement anticipé (6)	Cate- gorie d'acti- vité (7)
								Niveau de taux (8)	Taux actuel (9)					
166 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts émis d'investissement de crédit (Total)					11.282.269,54									
1641 Emprunts en euros (Total)					11.282.269,54									
94725 00020000 14	CREDIT MUTUEL		01/12/2008	193.000,00	€			3,80%	4,80%	EUR	F	F	N	A-1
94725 00000000 29	CREDIT MUTUEL		28/04/2008	180.000,00	€			4,20%	4,20%	EUR	A	N	N	A-1
3488278800 0987	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		25/03/2009	404.418,08	€			4,40%	4,40%	EUR	T	N	N	A-1
988793000000	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		20/02/07	110.225,47	€			5,50%	6,00%	EUR	S	N	N	A-1
1649 0012 00000000	CREDIT MUTUEL		09/09/2009	200.000,00	€			4,20%	4,20%	EUR	S	N	N	A-1
1649 0012 00000000	CREDIT MUTUEL		31/03/2011	180.000,00	€			3,70%	3,70%	EUR	S	N	N	A-1
1649 0012 00000000	CREDIT MUTUEL		19/08/2009	184.000,00	€			3,40%	3,40%	EUR	A	N	N	A-1
80000	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		20/10/2009	218.988,00	€			3,80%	3,80%	EUR	F	N	N	A-1
87733	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		28/11/2010	212.384,80	€			3,80%	3,80%	EUR	S	N	N	A-1
8001000100	CREDIT AGRICOLE		21/03/2009	200.000,00	€			3,80%	3,80%	EUR	T	F	N	A-1
7005841201	CREDIT AGRICOLE		12/11/2010	184.000,00	€			3,50%	3,50%	EUR	A	N	N	A-1
8000000000	CREDIT AGRICOLE		12/10/2008	80.000,00	€			3,50%	3,50%	EUR	T	F	N	A-1
8000000010	CREDIT AGRICOLE		28/03/2009	80.000,00	€			3,50%	3,50%	EUR	F	N	N	A-1
8000100000	CREDIT AGRICOLE		19/03/2009	80.000,00	€			3,80%	3,80%	EUR	T	N	N	A-1
8000000000	CREDIT AGRICOLE		18/04/2008	84.000,00	€			3,50%	3,50%	EUR	A	N	N	A-1
8000000000	CREDIT AGRICOLE		02/02/11	103.472,80	€			4,00%	4,00%	EUR	S	N	N	A-1
719100	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		20/03/09	179.888,00	€			4,10%	4,10%	EUR	S	N	N	A-1
820000	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE		25/03/2009	128.706,41	€			3,01%	3,01%	EUR	S	N	N	A-1
719100	CASSÉ SPANISH LOAN CENTRE	28/03/2009	20/03/09	180.000,00	€			4,40%	4,40%	EUR	S	N	N	A-1



01 CDC Coeur de France - Principal - DM - 2015

Statut (Pour chaque ligne, indiquer la nature de l'emprunt)	Emprunts et autres à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de constitution (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Autres (4)	Taux total		Devise	Maturité des remboursements (5)	Franchises d'amortissement (6)	Périodes de remboursement anticipé (7)	Catégorie d'emprunt (8)
								Montant de base (9)	Taux actuariel					
000176	CASSIS EPARGNE LOIRE CENTRE			10/04/2013	1 000 000,00	F		3,00%	3,00%	EUR	1	A	4	A-1
001775	CASSIS EPARGNE LOIRE CENTRE			10/04/2013	800 000,00	F		3,00%	3,00%	EUR	1	F	4	A-1
002706C	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			03/06/2008	270 000,00	F		3,00%	3,00%	EUR	A	A	4	B-1
002706C2	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/02/2007	270 000,00	F		3,00%	3,00%	EUR	A	F	4	B-1
002706C3	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			04/07/2005	90 000,00	F		4,00%	4,00%	EUR	A	F	4	B-1
002706C4	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/02/2004	200 000,00	F		4,20%	4,20%	EUR	A	F	4	B-1
002706C5	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/04/2004	180 000,00	F		4,40%	4,40%	EUR	A	F	4	B-1
002706C7	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/01/2008	180 000,00	F		4,10%	4,10%	EUR	A	F	4	B-1
002706C8	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/04/2008	180 000,00	F		4,20%	4,20%	EUR	A	F	4	B-1
002706C9	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/07/2008	201 000,00	F		3,70%	3,70%	EUR	A	F	4	B-1
002706C10	DEVA KROKOPAL, KROKOPAL			01/04/2007	1 024 430,21	F		4,00%	4,00%	EUR	A	F	4	B-1
002706C11	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/06/2011	110 000,00	F	EUR/CHF	3,90%	3,90%	EUR	A	F	4	B-1
002706C12	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)			01/11/2009	1 000 000,00	F		4,50%	4,50%	EUR	A	F	4	B-1
002706C13					0,00									
002706C14					0,00									



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Éléments et dettes au 31/12/16											
	Convention N° (10)	Montant contracté	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/16	Droits réservés (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de Trésorerie			ICM de l'opération
						Type de taux (12)	Taux (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêt perçu (si cas échéant) (16)	
162 Emprunts obligataires (Taux)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		6,96		7 117 916,02					112 323,31	281 729,91	0,00	90 000,00
1641 Emprunts de durée (Total)		0,00		7 117 916,02					112 323,31	281 729,91	0,00	90 000,00
00739 00000000 34	M	0,00	A-1	29 478,91	12,00	F	4,400	7 482,58	0 271,70	0,00	0,00	0,00
00739 00000000 34	M	0,00	A-1	99 000,73	0,00	F	4,000	12 310,22	0 176,23	0,00	2 423,01	0,00
04280700004381	M	0,00	A-1	170 027,34	4,20	F	4,410	39 702,50	0 568,81	0,00	0,00	0,00
0507430004500	M	0,00	A-1	22 560,34	0,00	F	0,040	12 240,20	0 473,13	0,00	0,00	0,00
1649 0000 00000000	M	0,00	A-1	100 290,83	0,00	F	4,270	20 910,00	0 070,77	0,00	1 601,68	0,00
1649 0000 00000000	M	0,00	A-1	89 841,33	0,00	F	3,750	19 036,34	0 222,31	0,00	2 000,40	0,00
1649 0000 00000000	M	0,00	A-1	71 997,24	0,00	F	3,430	13 450,89	0 483,23	0,00	0 75,20	0,00
900000	M	0,00	A-1	400 772,03	4,81	F	3,800	30 300,00	0 188,16	0,00	0,00	0,00
810042	M	0,00	A-1	107 741,80	4,00	F	3,300	20 100,00	0 000,20	0,00	0,00	0,00
0070 000000	M	0,00	A-1	110 888,84	3,00	F	3,850	26 831,85	0 877,11	0,00	0,00	0,00
000647000	M	0,00	A-1	11 000,00	4,00	F	3,300	12 417,34	0 483,77	0,00	0,00	0,00
0000000000	M	0,00	A-1	89 800,00	4,00	F	3,350	0 700,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00
00000000 10	M	0,00	A-1	80 184,71	4,00	F	3,300	0 700,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00
0004220000	M	0,00	A-1	89 076,24	3,50	F	0,500	0 600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
0000000000	M	0,00	A-1	48 000,00	0,00	F	4,100	0 010,48	1 000,00	0,00	0,00	0,00
0000000000	M	0,00	A-1	477 120,00	0,00	F	0,000	0 000,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00
010000	M	0,00	A-1	87 811,86	11,20	F	4,100	4 600,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00
020000	M	0,00	A-1	70 800,00	0,00	F	0,010	0 040,00	0 010,00	0,00	0,00	0,00
030000	M	0,00	A-1	120 000,00	0,00	F	0,000	10 000,00	0 470,00	0,00	0,00	0,00
040000	M	0,00	A-1	1 740 200,00	0,00	F	0,000	110 000,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00
050000	M	0,00	A-1	300 000,00	0,00	F	0,000	0 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

01 CDC Coeur de France - Principal - DM - 2016

Niveau (Pour l'état, Agor, l'ensemble de nos collectivités)	Budgets et dette au 31/12/16											
	Coefficient 3 (M)	Moyenne couverte	Catégorie d'impact après ouverture exercices (N)	Capital restant au 31/12/15	Date révisée (O) année	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (L)	Index (R)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (S)	Capital	Charges d'intérêt (T)	Intérêts perçus (U) (et ses dérivés)	
M017000	0,00	0,00	B-1	111 012,27	0,00	0		0,00	14 000,00	463,76	0,00	142,38
M021001	0,00	0,00	B-1	153 001,14	0,00	0		-3,000	12 948,47	9 221,44	0,00	0,00
M0307000	0,00	0,00	B-1	18 200,00	0,00	0		0,000	1 000,00	195,21	0,00	427,56
M0407000	0,00	0,00	A-1	500 733,00	1,00	0		4,300	10 000,00	4 226,40	0,00	1 806,44
M0507000	0,00	0,00	A-1	91 000,00	7,00	0		4,400	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
M0607000	0,00	0,00	A-1	33 000,00	11,00	0		4,000	6 181,38	3 887,20	0,00	2 000,81
M0707000	0,00	0,00	A-1	39 000,00	11,00	0		4,000	8 100,00	1 000,00	0,00	2 000,00
M0807000	0,00	0,00	A-1	101 000,00	7,30	0		4,700	10 000,00	1 000,00	0,00	0,00
M0907000	0,00	0,00	B-1	100 000,00	0,00	0		4,000	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
M1007000	0,00	0,00	B-1	100 000,00	0,00	0	0,000000	0,000	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
M1107000	0,00	0,00	B-1	1 100 000,00	0,00	0		3,000	100 000,00	81 818,18	0,00	1 100,00
M43 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M44 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M45 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M46 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M47 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M48 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M49 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M50 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M51 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M52 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M53 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M54 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M55 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M56 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
M57 Budgets en décaissement		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

01 CDC Coeur de France - Principal - DM - 2016

Noms (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Bilan et dettes au 31/12/16											
	Couverture F DTN (10)	Montant engagé	Catégorie (Favorable) après concordes éventuelles (11)	Capex restant dû en 31/12/16	Date, révisé(e) (en années)	Type de financement			Anciens de l'exercice			ICDE de l'exercice
						Type de finan (12)	Type de finan (12)	Montant de l'actif à la date de vote du budget (13)	Capital	Charges d'exercice (14)	Montant payé en fin d'exercice (15)	
<b>Total passif</b>		0,00		- 1 017 879,02					712 000,00	231 729,64	0,00	94 059,64

(0) Si l'agence des emprunts assure une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable emprunt.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il faut faire ressortir le solde de la dette + (état des opérations de couverture)

(11) Catégorie d'emprunt : Suivant l'art. 11 de la classification des emprunts émise le 17/06/2010 au titre des procédures effectuées aux établissements mentionnés.

(12) Type de financements après opérations de couverture : F : fin ; V : variable simple ; C : complexe (Cédant des actifs ou ventes de titres ou acquisition de titres comme le prévoit l'article 11 de la loi n° 2003-707 du 18/09/2003) et d'une durée comprise en pour le pourcentage

(13) Montant (Prise en compte de l'ICDE) après opérations de couverture.

(14) Total après concordance de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des montants dus au titre du contrat initial et constatés à l'article 403 (1) à 409 (10) de la loi n° 2003-707 du 18/09/2003 et des montants dus au titre du contrat d'ajustement de couverture constatés à l'article 409

(16) Indiquer les montants payés en fin d'exercice émis au titre de l'exercice et constatés à l'article 409 (10) de la loi n° 2003-707 du 18/09/2003.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le type de taux (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant (€)	Capital restant dû au 31/12/N (€)	Type d'instrument (2)	Durée du contrat	Dévis monétaire	Taux nominal (€)	Taux réelisé (€)	Coût de rachat (€)	Taux nominal appliqué (taux de rachat annuel) (3)	Niveau du taux à la date de vote du budget (4)	Montants à payer au cours de l'exercice (5)	Montants à recevoir en contrepartie de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (ou) ou encadré (taux) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Banque simple (B)														
SPINWOOD	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)	278 000,00	171 911,87	F	30,00				0,00		0,20%	50,79	0,00	0,40
MALTEBIL	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)	270 000,00	188 807,74	F	30,00				0,00		0,20%	42,51 54	0,00	0,54
SPINWOOD	DEMA MUNICIPALE AUBREY	1 074 400,00	888 306,51	F	20,00				0,00		4,80%	31 171,04	0,00	8,33
SPINWOOD	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)	970 000,00	333 001,77	F	10,00				0,00		0,00%	1 170,00	0,00	4,00
<b>TOTAL (B)</b>		2 492 400,00	1 501 028,09						0,00			44 081,49	0,00	16,80
Cartes d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 ou indéfiniment jusqu'à 5 fois (D)														
SPINWOOD	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFL)	1 800 100,78	1 100 895,69	F	10,00				0,00		0,00%	9 115,20	0,00	14,07
<b>TOTAL (D)</b>		1 800 100,78	1 100 895,69						0,00			9 115,20	0,00	14,07
Multiplicateur jusqu'à 8 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														

01 CDC Cœur de France - Principal - DR - 2011

Engagements venant par structure de l'actif avec le risque le plus élevé. Préciser le type de risque, l'origine du contrat (1)	Originaire présent ou absent du bilan	Montant (2)	Capacité résiduelle au 31/12/11 (3)	Type d'injection (4)	Date de contrat	Dates des périodes concernées	Taux nominal (5)	Taux réel (6)	Coût de dette (7)	Taux maximal appliqué ou en vigueur (8)	Niveau de crédit à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice de ces échéances (11)	% par type de structure de dette
TOTAL (12)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		8 179 648,33	2 400 762,39						0,00			101 012,39	0,00	34,58

(1) Répartir les engagements selon le type de risque de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) et indiquer au niveau le plus élevé le coût au titre de vote du budget et de prêt et les conditions de couverture éventuelles.  
 (2) Montant nominal à l'origine. En cas de couverture par une opération, indiquer séparément sur deux lignes le prêt du nominal concerné et le prêt réel concerné.  
 (3) Si cas de couverture par une opération, indiquer séparément sur deux lignes le prêt du nominal concerné et le prêt réel concerné.  
 (4) Indiquer la classification de l'actif sous-jacent selon le principe de la procédure du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) ; 1 : non classé ; 2 : niveau d'actif financier ou autre actif de haut niveau de crédit / 2 : autre niveau de crédit / 3 : autres actifs ; 4 : autres actifs ; 5 : autres actifs ; 6 : autres actifs.  
 (5) Taux hors opérations de couverture. Indiquer le montant, l'ordre de la formule correspondante au lieu d'indiquer le capital de prêt au titre de la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opérations de couverture. Indiquer le montant, l'ordre de la formule correspondante au lieu d'indiquer le capital de prêt au titre de la durée du contrat.  
 (7) Coût de dette. Indiquer le montant de l'intérêt actualisé de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/11 au le cas échéant, à la échéance des échéances.  
 (8) Montant réel du contrat.  
 (9) Indiquer le niveau de crédit après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de crédit à la date de vote du budget.  
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complémentaires à l'article 00111 et déductibles éventuels à payer au titre des contrats d'échange et complémentaires à l'article 000.  
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre des contrats d'échange et complémentaires au 000.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indiceur ou/et sous-indiceur		(I) Indiceur avec euro	(II) Indiceur relatif français ou avec euro ou avec autre une devise	(III) Evénements d'indicateur avec euro	(IV) Indiceur hors zone euro et événements d'indicateur dont l'eur est un indicateur hors zone euro	(V) Evénements d'indicateur hors zone euro	(VI) Autres indicateurs
(A) Tous les encours, Taux variable simple, Portefeuille de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structurel contre taux variable ou/taux fixe contre taux fixe, Taux variable simple plafonné (app) ou encours (simple)	Nombre de positions	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	66,66	0,00	4,60	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 927 919,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Rentable simple, Pas d'effet de levier	Nombre de positions	5	4	4	4	0	
	% de l'encours	14,29	-0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 351 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Outing d'échange (simple)	Nombre de positions	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur (jusqu'à 2), multiplicateur (jusqu'à 3 ou 4)	Nombre de positions	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 108 000,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur (jusqu'à 3)	Nombre de positions	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structure	Nombre de positions						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe résume le stock de dette au 01/01/15, après application de corrections éventuelles



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Support couvert			Instrument de couverture									
	Statut de l'emprunt couvert	Capital restant au 01/01/18	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Index de la couverture (changement de taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions d'émission	Primes facturées	
												Primes payées pour l'achat d'options	Primes reçues pour la vente d'options
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable (total) (3)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux composé (total) (3)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Seul instrument couvert par une entreprise, lorsque cet acte est emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable ou d'un taux différentiel à échéance égale (taux fixe) ou d'un taux fixe ou d'un taux variable à échéance égale (taux fixe).

(3) Montant à la date du bilan, d'un contrat (app. fixe, taux) variable.

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le nombre de contrats)	Etat de l'instrument de couverture								
	Maturité de l'instrument (année)	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine des contrats		Catégorie d'instruments (8)	
		Année (9)	Montant de base (10)	Total	Montant de base	Charges (11)	Produits (12)	Avant opérations de couverture	Après opérations de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux composite (total) (13)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(6) Indiquer l'index utilisé ou le fixe et le taux.

(8) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) À compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(13) Catégorie d'instruments. Exemple A.1 est la classification des emprunts selon le type de la créance (CRR/CRRTC du 28 juin 2015 en la partie financière affecté aux opérations priorisées).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/01 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 696.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>II 33 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	33 000,00	33 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat <sup>n</sup> afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
102291	<i>Reprise sur FCTVA</i>	0,00	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 236 392,25</b>	<b>2 269 392,25</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V</b>	<b>0,00</b>	<b>VI</b>	<b>-86 932,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00		0,00
10223	TLE	0,00	0,00		0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00		0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00		0,00
138	Autres subvent <sup>n</sup> invest. non transf.	0,00	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>-86 932,00</b>		<b>-86 932,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
28...	Amortissement des immobilisations				
28031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00		0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00
281721	Plantat <sup>n</sup> arbres, arbustes (m. à dispo)	0,00	0,00		0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00		0,00
29...	Prov. pour dépréciat <sup>n</sup> immobilisations				
39...	Prov. dépréciat <sup>n</sup> des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59...	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la sect <sup>n</sup> de fonctionnement	0,00	-86 932,00		-86 932,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	-86 932,00	0,00	0,00	2 236 392,25	2 149 460,25

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	2 269 392,25
Ressources propres disponibles	VIII	2 149 460,25
Solde	IX = VIII - IV (5)	-119 932,00

(1) Les comptes 15, 16(1), 26, 27, 28, 29, 30, 49(1), 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 26, 30, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des engagements donnés et reçus au titre de l'année en cours et au titre de l'année précédente (hors des engagements donnés et reçus au titre de l'année en cours et au titre de l'année précédente).
- (2) Montant net de l'année précédente (hors des engagements donnés et reçus au titre de l'année en cours et au titre de l'année précédente).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annulé à verser au cours de l'exercice
	B017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	B016 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annulé à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPY (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature d'ICM - INTERR001000 du 22 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également désignés dans une liste d'origine.

(2) Catégories A, B et C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'exécution déléguée. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à l'heure de la durée de travail prévue par le règlement interne l'employeur.

(4) Equivalents temps plein annuel (ETPY). Le décompte est proportionnel à l'année (les Agents recrutés pendant la durée de travail et les Agents recrutés à l'extérieur des finances).

ETPY = Effectif prévisionnel \* durée de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un Agent à temps plein (durée de travail = 1207 h) recruté dans l'année correspond à 1 ETPY. Un Agent à temps partiel, à 50 % (durée de travail = 603 h) recruté dans l'année correspond à 0,5 ETPY. Un Agent à temps partiel, à 50 % (durée de travail = 603 h) recruté le 15/01 de l'année (soit 9 mois, soit 270 jours) correspond à 0,45 ETPY. (0,5 \* 9 / 12)

(5) Les emplois non cités sont ceux qui ne correspondent pas à la nomenclature d'emplois existants, à l'exception de ceux à l'article 139 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES à 3 chiffres

(2) SECTEUR ADP / Administration

- TECH : Technique
- URS : Urbanisme, aménagement (urban)
- 0 : Autre
- MS : Médico-social
- MI : Médico-technique
- SP : Sport
- CULT : Culture
- ANSE : Animation
- MS : Autres
- OTI : Autres non catégorisés à une filière

(3) REMUNERATION : Rétribution à un indice (8) (indice de niveau de l'agent) et/ou (9) (indice de classe professionnelle) (10) (indice de responsabilité) (11) (indice de la performance) (12) (autres)

(4) CONTRAT : Modalités de contrat (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100) (101) (102) (103) (104) (105) (106) (107) (108) (109) (110) (111) (112) (113) (114) (115) (116) (117) (118) (119) (120) (121) (122) (123) (124) (125) (126) (127) (128) (129) (130) (131) (132) (133) (134) (135) (136) (137) (138) (139) (140) (141) (142) (143) (144) (145) (146) (147) (148) (149) (150) (151) (152) (153) (154) (155) (156) (157) (158) (159) (160) (161) (162) (163) (164) (165) (166) (167) (168) (169) (170) (171) (172) (173) (174) (175) (176) (177) (178) (179) (180) (181) (182) (183) (184) (185) (186) (187) (188) (189) (190) (191) (192) (193) (194) (195) (196) (197) (198) (199) (200) (201) (202) (203) (204) (205) (206) (207) (208) (209) (210) (211) (212) (213) (214) (215) (216) (217) (218) (219) (220) (221) (222) (223) (224) (225) (226) (227) (228) (229) (230) (231) (232) (233) (234) (235) (236) (237) (238) (239) (240) (241) (242) (243) (244) (245) (246) (247) (248) (249) (250) (251) (252) (253) (254) (255) (256) (257) (258) (259) (260) (261) (262) (263) (264) (265) (266) (267) (268) (269) (270) (271) (272) (273) (274) (275) (276) (277) (278) (279) (280) (281) (282) (283) (284) (285) (286) (287) (288) (289) (290) (291) (292) (293) (294) (295) (296) (297) (298) (299) (300) (301) (302) (303) (304) (305) (306) (307) (308) (309) (310) (311) (312) (313) (314) (315) (316) (317) (318) (319) (320) (321) (322) (323) (324) (325) (326) (327) (328) (329) (330) (331) (332) (333) (334) (335) (336) (337) (338) (339) (340) (341) (342) (343) (344) (345) (346) (347) (348) (349) (350) (351) (352) (353) (354) (355) (356) (357) (358) (359) (360) (361) (362) (363) (364) (365) (366) (367) (368) (369) (370) (371) (372) (373) (374) (375) (376) (377) (378) (379) (380) (381) (382) (383) (384) (385) (386) (387) (388) (389) (390) (391) (392) (393) (394) (395) (396) (397) (398) (399) (400) (401) (402) (403) (404) (405) (406) (407) (408) (409) (410) (411) (412) (413) (414) (415) (416) (417) (418) (419) (420) (421) (422) (423) (424) (425) (426) (427) (428) (429) (430) (431) (432) (433) (434) (435) (436) (437) (438) (439) (440) (441) (442) (443) (444) (445) (446) (447) (448) (449) (450) (451) (452) (453) (454) (455) (456) (457) (458) (459) (460) (461) (462) (463) (464) (465) (466) (467) (468) (469) (470) (471) (472) (473) (474) (475) (476) (477) (478) (479) (480) (481) (482) (483) (484) (485) (486) (487) (488) (489) (490) (491) (492) (493) (494) (495) (496) (497) (498) (499) (500) (501) (502) (503) (504) (505) (506) (507) (508) (509) (510) (511) (512) (513) (514) (515) (516) (517) (518) (519) (520) (521) (522) (523) (524) (525) (526) (527) (528) (529) (530) (531) (532) (533) (534) (535) (536) (537) (538) (539) (540) (541) (542) (543) (544) (545) (546) (547) (548) (549) (550) (551) (552) (553) (554) (555) (556) (557) (558) (559) (560) (561) (562) (563) (564) (565) (566) (567) (568) (569) (570) (571) (572) (573) (574) (575) (576) (577) (578) (579) (580) (581) (582) (583) (584) (585) (586) (587) (588) (589) (590) (591) (592) (593) (594) (595) (596) (597) (598) (599) (600) (601) (602) (603) (604) (605) (606) (607) (608) (609) (610) (611) (612) (613) (614) (615) (616) (617) (618) (619) (620) (621) (622) (623) (624) (625) (626) (627) (628) (629) (630) (631) (632) (633) (634) (635) (636) (637) (638) (639) (640) (641) (642) (643) (644) (645) (646) (647) (648) (649) (650) (651) (652) (653) (654) (655) (656) (657) (658) (659) (660) (661) (662) (663) (664) (665) (666) (667) (668) (669) (670) (671) (672) (673) (674) (675) (676) (677) (678) (679) (680) (681) (682) (683) (684) (685) (686) (687) (688) (689) (690) (691) (692) (693) (694) (695) (696) (697) (698) (699) (700) (701) (702) (703) (704) (705) (706) (707) (708) (709) (710) (711) (712) (713) (714) (715) (716) (717) (718) (719) (720) (721) (722) (723) (724) (725) (726) (727) (728) (729) (730) (731) (732) (733) (734) (735) (736) (737) (738) (739) (740) (741) (742) (743) (744) (745) (746) (747) (748) (749) (750) (751) (752) (753) (754) (755) (756) (757) (758) (759) (760) (761) (762) (763) (764) (765) (766) (767) (768) (769) (770) (771) (772) (773) (774) (775) (776) (777) (778) (779) (780) (781) (782) (783) (784) (785) (786) (787) (788) (789) (790) (791) (792) (793) (794) (795) (796) (797) (798) (799) (800) (801) (802) (803) (804) (805) (806) (807) (808) (809) (810) (811) (812) (813) (814) (815) (816) (817) (818) (819) (820) (821) (822) (823) (824) (825) (826) (827) (828) (829) (830) (831) (832) (833) (834) (835) (836) (837) (838) (839) (840) (841) (842) (843) (844) (845) (846) (847) (848) (849) (850) (851) (852) (853) (854) (855) (856) (857) (858) (859) (860) (861) (862) (863) (864) (865) (866) (867) (868) (869) (870) (871) (872) (873) (874) (875) (876) (877) (878) (879) (880) (881) (882) (883) (884) (885) (886) (887) (888) (889) (890) (891) (892) (893) (894) (895) (896) (897) (898) (899) (900) (901) (902) (903) (904) (905) (906) (907) (908) (909) (910) (911) (912) (913) (914) (915) (916) (917) (918) (919) (920) (921) (922) (923) (924) (925) (926) (927) (928) (929) (930) (931) (932) (933) (934) (935) (936) (937) (938) (939) (940) (941) (942) (943) (944) (945) (946) (947) (948) (949) (950) (951) (952) (953) (954) (955) (956) (957) (958) (959) (960) (961) (962) (963) (964) (965) (966) (967) (968) (969) (970) (971) (972) (973) (974) (975) (976) (977) (978) (979) (980) (981) (982) (983) (984) (985) (986) (987) (988) (989) (990) (991) (992) (993) (994) (995) (996) (997) (998) (999) (1000)

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires mentionnés sur le document des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-5 et 4-7 de la loi n° 86-57 du 24 janvier 1984, ainsi que les agents de non titulaires d'un contrat à durée déterminée (article 10 de la loi n° 86-57 du 24 janvier 1984).

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires mentionnés sur le document des articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi n° 86-57 du 24 janvier 1984.

(8) Si un agent est concerné par plusieurs de ces articles, il convient de mentionner le premier d'entre eux (à l'exception de l'article 3-1 de la loi n° 86-57 du 24 janvier 1984).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats, etc. et autres lieux publics désignés par le commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité addoctionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

De plus, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être inscrites dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connus à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A , le

:

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étare :



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président du conseil de communauté,  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016  
Le Président du conseil communautaire,

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
VOTES :  
Pour : 32  
Contre : 0  
Absentions : 0  
Date de convocation : vendredi 24 juin 2016

**Thierry VINÇON**

Délibéré par le conseil de communauté réuni en session ordinaire  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016

Les membres du conseil de communauté,

Thierry VINÇON		Guy THOMAS	
Annie LALLIER		Maurice LAUROY	
Pascal AUPY	Absent	Françoise GONNET	Pouvoir à Stannie LAUROY
Daniel BÔNE		Jean-Louis CALMÉS	Absent
Clarisse DULUC	Pouvoir à Thierry VINÇON	Élisabeth MÉRIOT	
Bernard JAMET		Guy LAÏNÉ	
Serge AUDONNET		Françoise LANOUE	
Claude ROGER		Geoffroy CANTAT	Pouvoir à Guy LAÏNÉ
Pascal COLLIN		Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Françoise LAMOUREUX
Pascal AUGENDRE		Jacques DEVOUCOUX	
Raymond CHALMET		Angélique RABATÉ	Absente
Patrick TAJOLO		Yves PURET	
Annie JANVIER	Eausie	Mégalié MOINE	
Édith MICHELIC	Partie au point n° 8	Michel MROZEK	
Philippe AUZON		Ginette HURTAULT	
Muriel CANIFET		Gilbert AUBRUN	Pouvoir à Michel MROZEK
Michelle RIVET		Alain POUILLÔU	Eausie
Bernard DUMAY		Bertrand DESNOIX	
Jacqueline MALLARD		Philippe BOLLIC	

Certifié exécutoire par le Président du conseil de communauté, compte tenu de la transmission en Préfecture  
et de la publication le 12 JUL. 2016  
A Saint-Amand-Montrond, le 12 JUL. 2016

11 JUL. 2016

**Thierry VINÇON**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> 20003613500024	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> 02 CDC Coeur de France - Assainissement 01 CDC Coeur de France
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Décision modificative 1 (2)**

**BUDGET : 02 CDC Coeur de France - Assainissement (3)**

**ANNEE 2016**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 et M. 48.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
Modalités de vote du budget	3
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget annexe pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 8211-36 du CGCT, art. L. 8711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

- budgétaires (délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-2 280,00	-2 280,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans accumulation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	19 000,00	0,00	2 280,00	2 280,00	21 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	143 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 360,00	0,00	0,00	0,00	11 360,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>173 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>175 640,00</b>
66	Charges financières	69 500,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>242 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>245 140,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	292 127,71		-2 280,00	-2 280,00	289 847,71
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	396 783,20		0,00	0,00	396 783,20
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>688 910,91</b>		<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>686 630,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>931 770,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>931 770,91</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>931 770,91</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
015	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	660 000,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>720 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>720 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>720 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>720 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	27 500,00		0,00	0,00	27 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>27 500,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>747 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>747 500,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>164 270,91</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>931 770,91</b>
---	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>659 130,91</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'est pas en M. 44.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre excède uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 au titre de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	205 800,00	0,00	0,00	0,00	205 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	782 584,21	0,00	-2 280,00	-2 280,00	780 304,21
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>988 384,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>986 104,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 178 384,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>1 176 104,21</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	27 500,00		0,00	0,00	27 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>187 500,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 500,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 365 884,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>1 363 604,21</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 509 645,47</b>
---	--	---------------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 873 249,68</b>
---	---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	351 677,30	0,00	0,00	0,00	351 677,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>351 677,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>351 677,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 509 645,47	0,00	0,00	0,00	1 509 645,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	165 296,00	0,00	0,00	0,00	165 296,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 674 941,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 674 941,47</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 026 618,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 026 618,77</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	292 127,71		-2 280,00	-2 280,00	289 847,71
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	396 783,20		0,00	0,00	396 783,20
041	Opérations patrimoniales (4)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>848 910,91</b>		<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>846 630,91</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 875 529,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>2 873 249,68</b>



R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 873 249,68</b>

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

659 130,91

(1) Cf. Modalités de vote 1

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et/ou en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V-A7))

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 042 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 280,00		2 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-2 280,00	-2 280,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-2 280,00	0,00	-2 280,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-2 280,00</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 48

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat <sup>n</sup> et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 108)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat <sup>n</sup> BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat <sup>n</sup> des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-2 280,00	-2 280,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-2 280,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stock de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre est récapitulé en M. 41, en M. 42 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	19 000,00	2 280,00	2 280,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	2 280,00	2 280,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	143 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	143 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 360,00	0,00	0,00
651	Radevances pour licences, logiciels, ...	4 820,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	6 540,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65)		<b>173 360,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>2 280,00</b>
66	Charges financières (b) (8)	69 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f		<b>242 860,00</b>	<b>2 280,00</b>	<b>2 280,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	292 127,71	-2 280,00	-2 280,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	396 783,20	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Imms incorp. et corporelles	396 783,20	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>688 910,91</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>688 910,91</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>931 770,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 45 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M, 46

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 n° 040.

(12) Le compte 6616 peut figurer dans le détail du chapitre 542 si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000,00	0,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	60 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	660 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	660 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>720 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>720 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	27 500,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 500,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>27 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>747 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(2) Cf. Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le dotatif aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions au chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DV 040. RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	205 800,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	205 800,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	782 584,21	-2 280,00	-2 280,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	782 584,21	-2 280,00	-2 280,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>988 384,21</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	190 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA, région)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 178 384,21</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (7) (8)	27 500,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	27 500,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	15 488,51	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	7 292,93	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	4 718,56	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	160 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct <sup>n</sup> TVA	160 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>187 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>1 365 884,21</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-2 280,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si le régime appliqué le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	381 677,30	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	108 441,30	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	243 238,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>381 677,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 609 645,47	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 609 645,47	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	165 296,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct <sup>n</sup> TVA	160 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établi. pub	5 296,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 674 941,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 026 618,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	292 127,71	-2 280,00	-2 280,00
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (8) (7)	398 783,20	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 179,27	0,00	0,00
281311	Bâiments d'exploitation	141 210,91	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	-84,93	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	222 529,31	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	2 131,85	0,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (nad)	1 846,26	0,00	0,00
281757	Aménagement matériel industriel (nad)	3 694,67	0,00	0,00
282532	Réseaux d'assainissement (affectation)	149,95	0,00	0,00
28288	Autres impos corporelles (affectation)	125,91	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>688 910,91</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	160 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	140 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>848 910,91</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 875 529,68</b>	<b>-2 280,00</b>	<b>-2 280,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-2 280,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote. I

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions de chapitre des opérations d'ordre, R1 040 - DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. D1 041 = R1 041.

(9) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent /après vote du compte administratif/ ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0292 (1)**  
**LIBELLE : BESSAIS - CONSTRUCTION SILO A BOUES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> . matériel et outillage techniq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. éq <sup>u</sup> ip <sup>u</sup> Agence de l'eau	0,00	0,00
13116	Autres Subv. Éq <sup>u</sup> ip <sup>u</sup> Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération:

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0380421 (1)**  
**LIBELLE : BRUERE/LA CELLE RESEAU COLLECTIF**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -14 280,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 280,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 280,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13115	Autres Subv. Équipt État	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>14 280,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0522 (1)  
LIBELLE : CHARENTON SECU. 11 POSTES RELEVEMENT**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour l'information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0523 (1)**  
**LIBELLE : CHARENTON-CONDUITE REJET MARMANDE STEP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat* matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0761 (1)**  
**LIBELLE : COUST - CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPUR**

Pour information

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équrpt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Débitier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1423 (1)**  
**LIBELLE : MEILLANT - CHEMISAGE DU RESEAU**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Equip. Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19716 (1)**  
**LIBELLE : SAM-DIAG FCT STEP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. éq <sup>u</sup> it Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19717 (1)  
LIBELLE : SAM-DIAG RESEAU EAUX USEES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau		0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19719 (1)**  
**LIBELLE : INSTALLATION DE SONDAS DE SURVERSE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif. Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19720 (1)**  
**LIBELLE : SAM- RUES BACLÉE SÉJOTS-EXTENSION RÉSEAU**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvert sur cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19721 (1)**  
**LIBELLE : SAM- RUE MALLARD- CONTRÔLE ETANCHÉITÉ**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b -20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00 d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>20 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les libellés conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19724 (1)**  
**LIBELLE : SAM-LA BRASSERIE-CONSTRUCTION BTE BRANCH**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19725 (1)**  
**LIBELLE : SAM-RUE B. FAGOT - EXTENSION RESEAU**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par le régime.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19726 (1)**  
**LIBELLE : SAM-4 QUAIS - DIAG DES RESEAUX**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2315	Installat', matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1975 (1)**  
**LIBELLE : SAM - SECURISATION DES POSTES DE RELEVEM**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
2315	Installat <sup>o</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13116	Autres Subv. Équapt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif.	<b>-2 000,00</b>
--	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A, le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le :

A, le

(1) indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président du conseil de communauté,  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016  
Le Président du conseil communautaire,



**Thierry VINÇON**

Nombre de membres en exercice : 38  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
**VOTES :**  
 Pour : 32  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Date de convocation : vendredi 24 juin 2016

Délibéré par le conseil de communauté réuni en session ordinaire  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016

Les membres du conseil de communauté.

Thierry VINÇON		Guy THOMAS	
Annie LALLIER		Maurice LAUROY	
Pascal AUPY	Absent	Françoise GONNET	Pouvoir à Maurice LAUROY
Daniel BÔNE		Jean-Louis CALMÈS	Absent
Clarisse DULUC	Pouvoir à Thierry Vinçon	Élisabeth MÉRIOT	
Bernard JAMET		Guy LAÏNÉ	
Serge AUDONNET		Françoise LANOUE	
Claude ROGER		Geoffroy CANTAT	Pouvoir à Guy LAÏNÉ
Pascal COLLIN		Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Françoise LANOUE
Pascal AUGENDRE		Jacques DEVOUCOUX	
Raymond CHALMET		Angélique RABATÉ	Absente
Patrick CIAJOLO		Yves PURET	
Annie JANVIER	Eausa	Magalie MOINE	
Édith MICHELIC	Parti au point no 8	Michel MROZEK	
Philippe AUZON		Ginette HURTAULT	
Muriel CANIFET		Gilbert AUBRUN	Pouvoir à Michel MROZEK
Michelle RIVET		Alain POUILLOU	Eausa
Bernard DUMAY		Bertrand DESNOIX	
Jacqueline MALLARD		Philippe BOULIC	

Certifié exécutoire par le Président du conseil de communauté, compte tenu de la transmission en D. 12.01.2016  
 et de la publication le 12 JUIL. 2016  
 A Saint-Amand-Montrond, le 12 JUIL. 2016

**Thierry VINÇON**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET  
20003613500040**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
05 CDC Coeur de France - Ordures Ménagères 01  
CDC Coeur de France**

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

**Décision modificative 1 (2)**

BUDGET : 05 CDC Coeur de France - Ordures Ménagères (3)

**ANNEE 2016**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan des comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43, M. 45, M. 44 ou M. 46.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Étalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

CI.1 - Etat du personnel	Sans Objet
CI.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	16
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2234-6 du CGCT, à l'exception qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 5 000 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT; art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		<b>EXPLOITATION</b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47,00	47,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>47,00</b>	<b>47,00</b>

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions rectificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	1 750,72	0,00	-90,00	-90,00	1 660,72
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 750,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-90,00</b>	<b>-90,00</b>	<b>1 660,72</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	137,00	137,00	137,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 750,72</b>	<b>0,00</b>	<b>47,00</b>	<b>-47,00</b>	<b>1 797,72</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 750,72</b>	<b>0,00</b>	<b>47,00</b>	<b>-47,00</b>	<b>1 797,72</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 797,72</b>
---	-----------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	47,00	47,00	47,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47,00</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 750,72</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 797,72</b>
---	-----------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



(1) Cf. Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43,27	0,00	0,00	0,00	43,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43,27</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43,27</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43,27</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43,27</b>
---	--------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	43,27
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43,27

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
--	------

(1) Cf. Modalités de vote

(2) Moins en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recette, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-90,00		-90,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	137,00	0,00	137,00
68	Dot. Amortist. dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47,00</b>
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement :	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
491	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	47,00	0,00	47,00
78	Reprise amort., dépréciat <sup>n</sup> et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47,00</b>
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat <sup>n</sup> BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat <sup>n</sup> des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre excède uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 750,72	-90,00	-90,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 750,72	-1 501,00	-1 501,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 501,00	1 501,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 750,72</b>	<b>-90,00</b>	<b>-90,00</b>
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	137,00	137,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	137,00	137,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 750,72</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 750,72</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 46.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OE 042 = FO 040.

(12) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si règle anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	47,00	47,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	47,00	47,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>0,00</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>
042	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>n</sup> ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>47,00</b>	<b>47,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la réglementation.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 46.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la réglementation applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = CR 040, RE 043 = CR 041.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la réglementation applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	43,27	0,00	0,00
2153	Matériel de bureau et informatique	43,27	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,regie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>43,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote. I

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état II E-3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virament de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote. I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15... I peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: DI 041 = RI 041.

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A la

(1) :

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président du conseil de communauté,  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016  
Le Président du conseil de communauté,



**Thierry VINÇON**

Nombre de membres en exercice : 38  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 VOTES :  
 Pour : 32  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00  
 Date de convocation : vendredi 24 juin 2016

Délibéré par le conseil de communauté réuni en session ordinaire  
A Saint-Amand-Montrond, vendredi 1er juillet 2016

Les membres du conseil de communauté.

Thierry VINÇON		Guy THOMAS	
Annie LALLIER		Maurice LAUROY	
Pascal AUPY	Absent	Françoise GONNET	Pas en à Ranie LAUROY
Daniel BÔNE		Jean-Louis CALMÈS	Absent
Clarisse DULUC	Pas en à Thierry VINÇON	Élisabeth MÉRIOT	
Bernard JAMET		Guy LAÏNÉ	
Serge AUDONNET		Françoise LANOUE	
Claude ROGER		Geoffroy CANTAT	Pas en à Guy LAÏNÉ
Pascal COLLIN		Jacqueline CHAMPION	Pas en à Françoise LANOUE
Pascal AUGENDRE		Jacques DEVOUCOUX	
Raymond CHALMET		Angélique RABATÉ	Absente
Patrick CIAJOLO		Yves PURET	
Annie JANVIER	Eausie	Mégale MOINE	
Edith MICHELIC	Partie au point 908	Michel MROZEK	
Philippe AUZON		Ginette HURTAULT	
Muriel CANIFET		Gilbert AUBRUN	Pas en à Michel MROZEK
Michelle RIVET		Alain POUILLOU	Eausie
Bernard DUMAY		Bertrand DESNOIX	
Jacqueline MALLARD		Philippe BOULIC	

Certifié exécutoire par le Président du conseil de communauté, compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 JUL. 2016 et de la publication le 12 JUL. 2016  
A Saint-Amand-Montrond, le 12 JUL. 2016



12 JUL. 2016  
**Thierry VINÇON**